

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union – Discipline – Travail



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE LA SALUBRITÉ URBAINE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

PROGRAMME NATIONAL CHANGEMENT CLIMATIQUE (PNCC)



**DOCUMENT DE STRATEGIE
NATIONALE DE LUTTE CONTRE
LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

2015 - 2020

AGIR MAINTENANT POUR UN LENDEMAIN MEILLEUR.

EQUIPE DE REDACTION

YAO Marcel, Coordonnateur du Programme National Changement Climatique (PNCC)

DJA Lucien, Adjoint du Coordonnateur au PNCC

DJE Kouakou Bernard, Chef de Département de la Climatologie et des Applications

Météorologiques à la SODEXAM, Consultant

ANAMAN Jean Douglas, Assistant Technique au PNCC

KONAN Yao Eric-Landry, Assistant Technique au SEP-REDD

AKA Jean Paul, Assistant Technique au SEP-REDD

KOUAKOU Amon Aphély Auguste, Assistant Technique au PNCC

KADJO Alloua, Assistante Technique au SEP-REDD

MALAN Aka Jacques Olivier, Assistant Technique au PNCC

COMITE SCIENTIFIQUE

N'GO Yao Alexis, Vice Doyen UFR SGE à l'Université Nangui Abrogoua

AGBRI Lako, Chef de service MINAGRI

TETI Keke Magloire, Chargé d'Etudes au MINEF

BELLO Adjadi, Chargé d'Etudes au BNETD

LOUKOU Koffi Jules, PCA ONG FERREADD

Prof. KOUADIO K. Georges, Directeur Général de l'Environnement

Dr COULIBALY Brahim, Chercheur à la Direction du Centre National de Recherche Agronomique

BALLE Fernand, Directeur technique au CNTIG

Mme GBO D. Amin, Assistante chargé des prog Chang. climatique à ANADER

Dr KONE inza / Dr DIOMANDE, Direction Générale du Centre Suisse de Recherche Scientifique (CSRS)

Dr KOMENAN, Enseignant chercheur au CIRES

Pr OCHOU ABE Delfin, Inspecteur général env Dev. Durable au RRC

BOTTY Douayoua Rachel, Point Focal MDP

KOTO Enou M'BOYA, Chargé d'Etudes à l'INS

Le Ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable remercie toutes les parties prenantes qui ont contribué à l'élaboration de ce document

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	III
LISTE DES TABLEAUX	V
LISTE DES FIGURES	V
ACRONYMES	VI
RESUME EXECUTIF	XIII

INTRODUCTION	1
---------------------------	----------

1. ETAT DES LIEUX **17**

1.1	Présentation générale sur la Côte d'Ivoire	17
1.2	Défis climatiques planétaires	19
1.2.1	Changements observés dans le système climatique	19
1.2.2	Scénarios climatiques	21
1.3	Contexte climatique de la Côte d'Ivoire.....	22
1.4	Impacts sectoriels des changements climatiques en Côte d'Ivoire	25
1.4.1	Agriculture	25
1.4.2	Ressources en eau	26
1.4.3	Santé humaine	26
1.4.4	Ressources côtières.....	26
1.4.5	Energie	27
1.4.6	Biodiversité	27
1.4.7	Environnement Humain.....	28
1.5	Cadre juridique et institutionnel	28
1.5.1	Cadre juridique	28
1.5.1.1	Textes législatifs et réglementaires	28
1.5.1.2	Engagements internationaux	29
1.5.2	Cadre institutionnel	31
1.5.2.1	ONG	31
1.5.2.2	Secteur Privé	31
1.5.2.3	Partenaires au développement	31
1.5.2.4	Ministères et structures publiques	32
1.5.2.5	Ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable (MINESUDD)	32
1.5.2.6	Programme National Changements Climatique	33

2. DEFIS MAJEURS POUR LA COTE D'IVOIRE	33
2.1 Au niveau institutionnel	33
2.2 Au niveau de l'adaptation	33
2.3 An niveau de l'atténuation	33
2.4 Au niveau de l'innovation et du transfert de technologies	33
2.5 Au niveau de la participation	34
2.6 Au niveau du financement	34
3. STRATEGIE	35
3.1 Contexte et justification	35
3.2 Vision	36
3.2.1 Principes directeurs	36
3.3 Enjeux	37
3.4 Axes stratégiques et objectifs	37
4. PLAN D' ACTIONS STRATEGIQUES (2015-2020)	41
5. MECANISME DE SUIVI ET EVALUATION	50
5.1 Coordination	50
5.2 Exécution	50
5.3 Evaluation	50
CONCLUSION	51
BIBLIOGRAPHIE	52
ANNEXE	54

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Densités de population par zone bioclimatique (RGPH, 1998)	17
Tableau 2: Évolution projetée de la moyenne de la température de l'air à la surface du globe et de l'élévation du niveau moyen des mers pour le milieu et la fin du XXI ^e siècle par rapport à la période de référence 1986-2005 (GIEC,2013).....	22
Tableau 3: Evolution décennale de la température moyenne en Côte d'Ivoire (SODEXAM, 2012)	24
Tableau 4: Ordre d'élévation de la température moyenne de 2001-2010 (SODEXAM, 2012)	24

LISTE DES FIGURES

Figure 1: Poids du secteur primaire (agriculture, forêt, élevage) dans le PIB (INS 2000 - 2012)	18
Figure 2: Anomalies observées de températures moyennes en surface, combinant les terres émergées et les océans, de 1850 à 2012 (GIEC,2013)	19
Figure 3: Évolution du niveau moyen des mers (GIEC, 2013)	20
Figure 4: Evolution du CO2 atmosphérique (GIEC, 2013)	21
Figure 5: Évolution de la température moyenne à la surface du globe (GIEC , 2013)	21
Figure 6: Evolution de la pluviométrie par rapport à la normale 1951 – 1980 (SODEXAM.....	23
Figure 7: Carte du zonage agro-climatique en Côte d'Ivoire (MINAGRI, 2003 ; MINESUDD, 2013)	25
Figure 8: Scénario de la température moyenne de 2015 à 2100 en Côte d'Ivoire (SODEXAM, 2014)	35
Figure 9: Scénario d'évolution de la pluviométrie moyenne de 2000 à 2100 en Côte d'Ivoire (SODEXAM, 2014)	35

ACRONYMES

AFD	:	Agence Française de Développement
ACMAD	:	African Centre of Meteorological Application for Development
AMCC	:	Alliance Mondiale pour le Changement Climatique
ANADER	:	Agence Nationale d'Appui au Développement Rural
ANDE	:	Agence Nationale de l'Environnement
ANDEFOR	:	Agence Nationale du Développement des Forêts
AFOLU	:	Agriculture, Forestry and Other Land Use
ASA	:	Annuaire des Statistiques Agricoles
APROMAC	:	Association des Professionnels du Caoutchouc Naturel de Côte d'Ivoire
AIPH	:	Association Interprofessionnelle du Palmier à Huile
ARECA	:	Autorité de Régulation du Coton et de l'Anacarde
BNETD/CCT	:	BNETD/Centre de Cartographie et de Télédétection
BNETD	:	Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement
CC	:	Changement climatique
CRE	:	Centre de Recherche en Ecologie
CRO	:	Centre de Recherche en Océanographie
CIRAD	:	Centre International de Recherche Agronomique pour le Développement
CIAT	:	Centre International pour l'Agriculture Tropicale
CIRES	:	Centre Ivoirien de Recherches Economiques et Sociales
CNF	:	Centre National de Floristique
CNRA	:	Centre National de Recherche Agronomique
CSRS	:	Centre Suisse de Recherches Scientifiques
CURAT	:	Centre Universitaire de Recherche et d'Application en Télédétection
CSF	:	Climate Support Facility
CICPPF	:	Comité Interministériel de Coordination et de Pilotage de la Politique Forestière
CILSS	:	Comité permanent Inter-états de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel
CNTIG	:	Comité National de Télédétection et d'Informations Géographiques
CTI REDD+	:	Comité Technique Interministériel REDD+
CNLFPF	:	Commission Nationale de Lutte contre les Feux et la Protection des Forêts
CNDD	:	Commission Nationale du Développement Durable
CN REDD+	:	Commission Nationale REDD+
CEDEAO	:	Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CGIAR	:	Consultative Group on International Agricultural Research
C2D	:	Contrat de Désendettement et de Développement
CCNUCC	:	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CDB	:	Convention sur la Diversité Biologique
CISCI	:	Côte d'Ivoire Sustainable Cocoa Initiative
CMIP5	:	Coupled Model Intercomparison Project Phase 5Gaz à Effet de Serre
GES	:	Gaz à Effets de Serre
GIZ	:	Deutsche Gesellschaft Für Internationale Zusammenarbeit
CO2	:	Dioxyde de carbone

DSRP	:	Document de Stratégie pour La Réduction de la Pauvreté
ENSEA	:	Ecole Nationale de Statistiques et d'Economie Appliquée
ESA	:	Ecole Supérieure d'Agronomie
ETM+	:	Enhanced Thematic Mapper Plus
EPIC	:	Environmental Policy Integrated Climate
EIE	:	Etude d'Impact Environnemental
EFI	:	European Forest Institute
EESS	:	Evaluation Environnementale et Sociale Stratégique
EES	:	Evaluation Environnementale Stratégique
EIR	:	Exploitation à Impact Réduit
FE	:	Facteurs d'Emissions
FNDE	:	Fonds National de l'Environnement
FEM	:	Fonds pour l'Environnement Mondial
FAO	:	Food and Agriculture Organization
FCPF	:	Forest Carbon Partnership Facility
FLEGT	:	Forest Law Enforcement, Governance and Trade
FRA	:	Forest Ressource Assessment
FC	:	Forêt Classée
FCFA	:	Franc de la Communauté Financière Africaine
GES	:	Gaz à Effet de Serre
GIEC	:	Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat
GIRE	:	Gestion Intégrée des Ressources en Eaux
ha	:	Hectare
IDH	:	Indice de Développement Humain
IEC	:	Information Education Communication
INADES	:	Institut Africain pour le Développement Economique et Social
IGT	:	Institut de Géographie Tropicale
IRD	:	Institut de Recherche et Développement
IREN	:	Institut de Recherche sur les Energies Nouvelles
IDEFOR	:	Institut Des Forêts
IDESSA	:	Institut Des Savanes
INS	:	Institut National de la Statistique
INPHB	:	Institut National Polytechnique Félix Houphouët Boigny
MDP	:	Mécanisme de Développement Propre
MIRS	:	Medium Infra Red Spectroscopy
MNV	:	Mesure, Notification et Vérification
mm	:	Millimètre
MARA	:	Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales
MECV	:	Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie
MINEDD	:	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
MINAGRI	:	Ministère de l'Agriculture
MESRS	:	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
MINESUDD	:	Ministère de l'Environnement, de la Salubrité urbaine et du Développement Durable

MINEF	:	Ministère des Eaux et Forêts
MME	:	Ministère des mines et de l'énergie
MEMPD	:	Ministère d'Etat Ministère du Plan et du Développement
MINEFI	:	Ministre de l'Economie et des Finances
MSS	:	Multi Spectral Scanner
NER/NR	:	Niveau d'Emission de Référence pour les forêts/Niveau de Référence pour les forêts
NRC	:	Norwegian Rescue Council
NEPAD	:	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
NPI	:	Nouveau Pays Industrialisé
NPF	:	Nouvelle Politique Forestière
OIPR	:	Office Ivoirienne des Parcs et Réserves
OSC	:	Organisation de la Société Civile
OIBT	:	Organisation Internationale des Bois Tropicaux
OIT	:	Organisation internationale du travail
OMD	:	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMM	:	Organisation Météorologique Mondiale
ONG	:	Organisation Non Gouvernementale
OPA	:	Organisations Professionnelles Agricoles
PN	:	Parcs Naturels
PTFs	:	Partenaires Techniques et Financiers
PLANGIRE	:	Plan d'Actions National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau
PNAE	:	Plan National d'Action Environnemental
PNCC	:	Programme National Changement Climatique
PND	:	Plan National de Développement
PNUD	:	Programme des Nations-Unies pour le Développement
PNUE	:	Programme des Nations-Unies pour l'Environnement
PNIA	:	Programme National d'Investissement Agricole
PSF	:	Projet Sectoriel Forestier
POLES	:	Prospective à Long Terme de l'Equilibre Offre / demande au niveau mondial
R-PP	:	Readiness Preparation Proposal
RNA	:	Recensement National Agricole
REDD+	:	Réduction des Emissions de Gaz à Effet de Serre issues de la Déforestation et la Dégradation Forestière dans les pays en voie de développement, incluant la conservation, l'augmentation des stocks de carbone et la gestion durable des forêts
RCI	:	République de Côte d'Ivoire
RCP	:	Representative Concentration Pathways
SODEFOR	:	Société de Développement des Forêts
SODEXAM	:	Société d'Exploitation et de Développement Aéroportuaire, Aéronautique et Météorologique
SED	:	Stratégie Energie Domestique
SNCC	:	Seconde Communication Nationale sur les Changements Climatiques
SNDD	:	Stratégie Nationale de Conservation Durable de la Diversité Biologique
S&MNV	:	Surveillance & Mesure, Notification et Vérification
SST	:	Surveillance Spatiale des Terres
SPIB	:	Syndicat des Producteurs Industriels du Bois

UE	:	Union Européenne
UN-REDD	:	United Nations Collaborative Programme on REDD
UFHB	:	Université Félix Houphouët-Boigny
UAO	:	Université Alassane Ouattara
UNA	:	Université Nangui Abrogoua

Les conséquences des changements climatiques se font de plus en plus ressentir dans différents secteurs en Côte d'Ivoire.

Comme l'a dit **Achim Steiner, Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'Environnement** : « **la question n'est plus de savoir si le réchauffement climatique a lieu, mais ce qu'il faut faire pour y remédier** ».

Par ailleurs, le débat mondial sur les changements climatiques ne se limite plus à une question d'ordre environnemental, mais, s'inscrit désormais dans une vision plus large, qui lie étroitement les objectifs environnementaux aux objectifs de développement économique et social.

La maîtrise des changements climatiques est devenue l'un des enjeux primordiaux de politiques internationales et nationales compte tenu de la capacité reconnue du climat à affecter, souvent négativement, la croissance économique et la réalisation des **Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)**.

A cet effet, Le **Ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable (MINESUDD)**, qui a en charge la question des changements climatiques, a créé dans son décret d'organisation en 2012, un Programme National d'Atténuation des Gaz à Effet de Serre et d'Adaptation aux Changements Climatiques (PNCC). Ce programme qui se veut national, vu la transversalité de la question, a en son sein un comité scientifique de réflexion et d'orientation qui s'assure de la participation de toutes les parties prenantes nationales dans la lutte contre les changements climatiques. Le résultat attendu pour le présent document dénommé « **Stratégie Nationale de lutte contre les Changements Climatiques 2015-2020 en Côte d'Ivoire** » est la formulation d'une stratégie pays incitative, la définition d'un cadre de développement opérationnel et systémique, l'identification d'axes stratégiques, d'un plan d'actions et d'instruments associés. Cela permettra à l'administration ivoirienne, aux opérateurs économiques, à la société civile et aux populations ivoiriennes, à toutes les parties prenantes de transformer les défis des changements climatiques en opportunités de développement durable, contribuant à améliorer leurs conditions de vie et l'émergence de l'économie ivoirienne.

RESUME EXECUTIF

Le réchauffement du système climatique est sans équivoque et, depuis les années 1950 beaucoup de changements observés sont sans précédents. L'atmosphère et l'océan se sont réchauffés, la couverture de neige et de glace a diminué, le niveau des mers s'est élevé et les concentrations des gaz à effet de serre ont augmenté.

Chacune des trois **(3)** dernières décennies a été successivement plus chaude à la surface de la terre que toutes les décennies précédentes depuis 1850. Les années 1983 à 2012 constituent probablement la période de trente **(30)** ans la plus chaude qu'est connu l'hémisphère Nord **depuis 1400 ans**.

Le réchauffement océanique constitue l'essentiel de l'augmentation de la quantité d'énergie emmagasinée au sein du système climatique et représente plus de 90% de l'énergie accumulée entre 1971 et 2010. Il est quasiment certain que l'océan superficiel (jusqu'à 700m de profondeur) s'est réchauffé en 1971 et 2010. Et ce dernier s'est probablement réchauffé entre les années 1870 et 1971.

Depuis le milieu du XIX siècle, le rythme d'élévation du niveau moyen des mers est supérieur au rythme moyen des deux derniers millénaire. Entre **1901 et 2010**, le niveau moyen des mers à l'échelle du globe s'est élevé de **0,19 m (de 0,17 à 0,21)**.

Les concentrations atmosphériques de dioxyde de carbone, de méthane et de protoxyde d'azote ont augmenté pour atteindre des niveaux sans précédent **depuis au moins 800000ans**. La concentration de dioxyde de carbone a augmenté de 40 % depuis l'époque préindustrielle cette augmentation s'explique en premier lieu par l'utilisation de combustible fossile et en second lieu par le bilan des émissions du aux changements d'utilisation des sols. L'océan a absorbé 30% des de dioxyde de carbone, ce qui a entrainer une acidification des eaux.

Le climat en Côte d'Ivoire a connu beaucoup de fluctuations depuis les années 1950. Les décennies 1950 et 1960 ont été relativement humides tandis que les décennies 1970 à 1990 ont été sèches. L'analyse de la normale 1971-2000 par rapport à celle de 1961-1990 montre une réduction moyenne des hauteurs de pluie de 6% sur toute l'étendue du territoire ivoirien, avec des baisses remarquables de 13% au Sud-Ouest et 11% au Sud-Est. La pluviométrie a été particulièrement déficitaire depuis les années 1980 par rapport à la moyenne 1951-1980.

Au niveau de la thermométrie, des études menées par la **Direction Météorologique Nationale de Côte d'Ivoire (DMN)** **montrent que durant les cinq dernières décennies, la Côte d'Ivoire s'est réchauffée en moyenne de 0,5°C depuis la décennie 80**. Celle de 2001-2010 a été particulièrement chaude avec une hausse de température de 0,8°C.

Changements climatiques prévus à l'échelle mondiale et régionale

De nouvelles émissions de gaz à effet de serre impliqueront une poursuite du réchauffement et des changements affectant toutes les composantes du système climatique. Pour limiter le changement climatique il faudra réduire notablement et durablement les émissions de gaz à effet de serre.

A la fin du XXI siècle, l'augmentation de la température à la surface du globe sera probablement supérieure à 1,5°C par rapport à l'époque allant de 1850 à 1900, pour tous les RCP sauf le RCP 2.6, il est probable qu'elle dépasse 2°C selon les RCP 6.0 et RCP 8.5, et il est plus probable qu'improbable qu'elle dépassera 2°C selon le RCP 4.5. Dans tous les RCP envisagés à l'exception du RCP 2.6, le réchauffement se poursuivra après 2100. Il continuera à présenter une variabilité interannuelle a décennale et ne sera pas uniforme d'une région à l'autre.

Les changements concernant le cycle mondial de l'eau en réponse au réchauffement au cours du XXIe siècle ne seront pas uniformes. Le contraste des précipitations entre régions humides et régions sèches ainsi qu'entre saisons humides et saisons sèches augmentera, bien qu'il puisse exister des exceptions régionales.

A l'échelle mondiale, l'océan continuera à se réchauffer au cours du XXIe siècle. De la chaleur sera absorbée a la surface et pénétrera jusqu'à l'océan profond, perturbant la circulation océanique.

Il est très probable qu'au cours de XXIe siècle, l'étendue et l'épaisseur de la banquise arctique continueront à diminuer, de même que l'étendue du manteau neigeux de l'hémisphère Nord au printemps, au fur et à mesure de l'augmentation de la température

moyenne à la surface du globe. A l'échelle mondiale, les glaciers continueront de perdre de leur volume.

Le niveau moyen mondial des mers continuera à s'élever au cours du XXI^e siècle. Selon tous les RCP, il est très probable que cette élévation se produira à un rythme plus rapide que celui observé entre 1971 et 2010, en raison du réchauffement accru de l'océan et de l'augmentation de perte de masse des glaciers et des calottes glaciaires.

Les changements climatiques affecteront les processus liés au cycle du carbone d'une manière qui amplifiera l'accroissement du CO₂ atmosphérique. Le phénomène d'acidification de l'océan augmentera, puisque celui-ci continuera de piéger du carbone. Le cumul des émissions de CO₂ détermine dans une large mesure la moyenne mondiale du réchauffement en surface vers la fin du XXI^e siècle et au-delà. La plupart des caractéristiques des changements climatiques persisteront pendant de nombreux siècles même si les émissions de CO₂ sont arrêtées. L'inertie des changements climatiques est considérable, de l'ordre de plusieurs siècles, et elle est due aux émissions de CO₂ passées, actuelles et futures.

Changements climatiques prévus en Côte d'Ivoire

Les changements moyens dans les températures et les précipitations se traduiront aussi par des changements dans divers types d'événements climatiques, dont la probabilité d'occurrence est plus ou moins bien connue. Il semble ainsi fort probable que l'on observe les événements suivants au cours des prochaines décennies :

- une hausse de la température de 3°C d'ici 2100 sur la majeure partie du pays allant du nord au sud au vue du scénario RCP4.5 ;
- une baisse journalière de 8% des précipitations pendant la saison d'avril à juillet durant les cent prochaines années selon le scénario RCP4.5.

Tout cela occasionnera des phénomènes météorologiques extrêmes comme : la sécheresse, les inondations, l'érosion côtière etc.

Au vu des projections, la situation continuera de s'aggraver. Or La Côte d'Ivoire, ressent actuellement les impacts des changements climatiques sur son économie, son environnement

et sa société. Et tenant compte des opportunités que représentent les actions d'atténuation et d'adaptation des changements climatiques, le gouvernement a décidé de se doter d'une stratégie nationale de lutte contre les changements climatiques. Cette politique a pour objectif d'identifier les enjeux des changements climatiques et des stratégies de réponses.

Vision

La vision consiste à la mise en place à l'horizon 2020 d'un cadre de développement socio-économique durable qui intègre les défis des changements climatiques dans tous les secteurs en Côte d'Ivoire et qui contribue à améliorer les conditions de vie des populations et leur résilience.

But

Le présent document de stratégie a pour but de:

- Faire l'état des lieux sur le climat aux échelles globale et nationale et sur des secteurs les plus vulnérables face aux changements climatiques en Côte d'Ivoire,
- Présenter les défis majeurs de la Côte d'Ivoire face au changement climatique,
- Proposer les grandes orientations stratégiques et les priorités gouvernementales en fonction des principaux risques encourus par les différentes composantes de la société devant les changements climatiques,
- Proposer le plan d'ensemble des actions gouvernementales visant à augmenter la résilience de la société ivoirienne à l'égard des changements climatiques.

Défis majeurs pour la Côte d'Ivoire

Six défis ont été identifiés comme barrières pour atteindre les objectifs de la vision d'un développement durable prenant en compte la résilience face aux changements climatiques.

1. Au niveau institutionnel

La prise en compte spécifique des enjeux liés aux changements climatiques dans le corpus réglementaire et législatif ivoirien constitue un défi à relever en vue d'une meilleure appropriation de cette thématique par l'ensemble des acteurs du processus de développement de la Côte d'Ivoire.

Aussi, les outils législatifs et réglementaires existants devront être examinés, dans les secteurs d'activité, dans le but de décrire et de prioriser les révisions, les adaptations et les mises à jour les plus pertinentes. Le gouvernement devra également introduire

la préoccupation de l'adaptation aux changements climatiques, lorsque cela sera pertinent, lors de l'élaboration de nouveaux instruments législatifs, politiques et de développement.

2. Au niveau de l'adaptation

Les secteurs économiques tributaires des conditions météorologiques comme l'agriculture, la pêche, la sylviculture et le tourisme sont plus menacés que d'autres secteurs et ont donc davantage besoin de s'adapter au changement climatique. L'adaptation au changement climatique exige de poursuivre les efforts pour prévoir les incidences au niveau régional et local, afin de permettre aux acteurs locaux et régionaux du secteur public et du secteur privé de développer des options d'adaptation efficaces à moindre coût. Un autre aspect important de l'adaptation réside dans la prévision à un stade précoce des catastrophes naturelles qui sont de plus en plus fréquentes et plus destructrices notamment les inondations et les feux de brousse. Cela permettra de mieux réagir efficacement face aux catastrophes naturelles et contribuera à prévenir les dommages. L'observation de la terre pourra fournir des outils fiables à la fois pour la prévention et pour l'adaptation.

3. Au niveau de l'atténuation

Si les températures continuent de s'élever au-delà de 2°C, les probabilités de réaction climatique plus rapide et inattendue augmentent et des catastrophes irréversibles risquent de se produire. Le pays devra s'engager dans des politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre afin de minimiser leurs impacts notamment celles relatives à la sécurité énergétique et la réforme agricole.

4. Au niveau de l'innovation et de transfert de technologie

L'innovation représentera un défi au cours des cinq prochaines années. Il sera impératif de modifier substantiellement les modes de production et d'utilisation de l'énergie. Il faudra favoriser l'évolution technologique dans tous les secteurs économiques, en plus de mesures visant à réduire les gaz à effet de serre autres que le CO₂ et à maintenir ou renforcer les puits de carbone. Ces politiques permettront de réduire les coûts unitaires de production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables au cours des années 2015-2020. En outre, les politiques devraient exploiter les bénéfices relatifs à l'amélioration de la qualité de l'air et des transports urbains.

5. Au niveau de la participation

■ Internationale

Seule une action au niveau mondial permettrait de circonscrire le changement climatique. Les négociations internationales doivent dépasser le stade de la rhétorique pour déboucher sur des engagements concrets. Il est impératif, pour lutter efficacement contre le changement climatique, de pouvoir compter sur une participation internationale fondée sur des responsabilités communes mais différenciées et sur les capacités respectives. Les éléments suivants devraient guider le renforcement des actions:

- l'extension et la rationalisation du mécanisme de développement propre prévu par le protocole de Kyoto à des secteurs nationaux entiers;
- l'amélioration de l'accès au financement à travers une combinaison des différents instruments disponibles, afin de permettre au pays de se doter d'installations de production d'électricité les plus «propres» possibles;
- la mise en place de systèmes d'échanges de droits d'émission applicables à certains secteurs industriels qui disposent des capacités adéquates de surveillance de leurs émissions;

Enfin, l'accord international à négocier devrait prendre en considération des éléments tels que le renforcement de la coopération en matière de recherche et de développement technologique, l'arrêt du déboisement et la reformation des massifs forestiers.

Ainsi, la Côte d'Ivoire à l'instar des autres pays en développement adoptera plus facilement des politiques climatiques si celles-ci sont conçues pour contribuer à des objectifs de développement plus larges. En outre, la lutte contre le changement climatique apporte aussi d'autres avantages qui reviennent presque exclusivement aux pays qui consentent les efforts. La Côte d'Ivoire pourrait être encore davantage encouragée à participer aux efforts internationaux de réduction des émissions. Par exemple, si les sociétés situées dans le pays pouvaient participer au système d'échange de droits d'émission, elle obtiendrait la possibilité de bénéficier des réductions effectives des émissions.

■ Nationale

Des actions concertées dans le domaine du changement climatique seraient une source de bénéfices considérables, y compris en termes de dommages évités. Le pays devra engager des efforts qui aboutissent à des réductions significatives de la croissance des émissions de gaz à effet de serre, à travers des

politiques axées sur des préoccupations économiques, de sécurité ou des préoccupations environnementales locales. Plusieurs options dont les bénéfices l'emportent sur les coûts, s'offrent au pays comme l'amélioration de l'efficacité énergétique, la promotion des énergies renouvelables, les mesures portant sur la qualité de l'air et la récupération du méthane provenant par exemple des décharges.

6. Au niveau du financement

De nombreux facteurs influencent le degré de vulnérabilité des activités économiques. Aussi, l'ensemble des activités économiques de la Côte d'Ivoire sera touché, de près ou de loin, par les effets des changements climatiques. Afin de ne pas annihiler les efforts de développement, des mécanismes de financement devront être trouvés à l'échelon national afin que les acteurs nationaux puissent être soutenus dans leur démarche d'adaptation et d'atténuation face aux changements climatiques.

AXES STRATEGIQUES

● **Axe stratégique 1** : Promouvoir l'intégration des Changements Climatiques dans les politiques et stratégies sectorielles, dans la planification du développement et renforcer le cadre institutionnel et juridique

Objectifs

1. Mettre en place un cadre institutionnel et juridique sur les Changements Climatiques (CC) et la Réduction des Risques de Catastrophes
2. Intégrer les Changements Climatiques (CC) dans la planification et les politiques sectorielles

● **Axe stratégique 2** : Améliorer et vulgariser la connaissance nationale sur les changements climatiques et renforcer les capacités des acteurs

Objectifs

1. Renforcer la capacité des acteurs de la stratégie nationale de lutte contre les CC
2. Assurer une meilleure connaissance des défis du CC au niveau national

● **Axe stratégique 3** : Promouvoir des mesures d'atténuation des effets des changements climatiques dans tous les secteurs

Objectifs

1. Promouvoir des mesures locales, sectorielles, régionales et nationales d'atténuation des gaz à effets de serre et des polluants de courte durée de vie
2. Développer une politique d'atténuation multisectorielle

● **Axe stratégique 4** : Renforcer et promouvoir des actions d'adaptation aux changements climatiques

Objectifs

1. Améliorer l'adaptabilité des populations face aux CC
2. Mettre en œuvre un système d'information sur le niveau d'adaptation des populations

● **Axe stratégique 5** : Promouvoir la recherche-développement au niveau national et le transfert de technologies en matière de changements climatiques

Objectifs

1. Renforcer le système d'observation climatique national et créer un réseau d'observation environnementale
2. Améliorer la connaissance sur les impacts des CC et impliquer les experts nationaux dans la question des CC
3. Renforcer les capacités techniques des institutions de recherche en matière de CC en Côte d'Ivoire
4. Promouvoir les technologies climatiques

● **Axe stratégique 6** : Gérer les risques de catastrophes naturelles

Objectifs

1. Communiquer sur les risques et planifier la gestion des RRC dans les politiques nationales de développement
2. Renforcer le cadre de gestion de RRC

● **Axe stratégique 7**: Renforcer la coopération et mobiliser des financements au niveau national et international pour la mise en œuvre des actions de lutte contre le Changement Climatique

Objectifs

1. Renforcer la coopération internationale
2. Mettre en place une stratégie nationale de mobilisation de fonds et intégrer les CC dans la planification et la budgétisation nationale

Mécanisme de suivi-évaluation

Le suivi et l'évaluation de la Stratégie Nationale de lutte contre les Changements Climatiques se feront, sur la base d'une concertation continue et d'une large implication des différentes parties prenantes. L'équipe de suivi comprendra un comité de coordination, un comité exécutif et un comité d'évaluation.

Cependant les clés du succès sont la Cohérence de la Stratégie Nationale des changements climatiques aux politiques nationales, le financement de la stratégie et la maîtrise de l'ouvrage. Des indicateurs de réalisation permettront de déterminer le niveau de mise en œuvre de la stratégie nationale.

INTRODUCTION

Le réchauffement du système climatique est sans équivoque et nous sommes déjà témoins d'un certain nombre de conséquences qui risquent de s'amplifier dans le futur. En effet, selon les scénarios climatiques du Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'Evolution du Climat (GIEC), les changements climatiques s'amplifieront au cours du 21^{ème} siècle. Ces scientifiques s'accordent pour dire que, même si tout était mis en œuvre pour réduire et stabiliser la concentration des gaz à effet de serre, les changements climatiques se poursuivraient pendant des siècles, à cause de la durée de vie de ces gaz dans l'atmosphère.

Les bouleversements climatiques s'accompagnent de nombreux effets négatifs, dans toutes les régions du monde notamment en Afrique et particulièrement en Côte d'Ivoire, tant pour la santé et la sécurité des populations, l'environnement bâti et les écosystèmes ainsi que pour certains secteurs économiques. La Côte d'Ivoire devra elle aussi faire face à ces grands défis.

Avec la lutte contre la pauvreté et le maintien d'une croissance économique forte et inclusive, la Côte d'Ivoire devra relever le défi de l'adaptation aux changements climatiques et bâtir une résilience accrue sur la base d'un modèle de développement durable.

Dans cette optique, le gouvernement ivoirien a élaboré des documents cadres en matière d'environnement et de changements climatiques, notamment une politique nationale sur l'environnement en 2011 et deux Communications Nationales sur le changement climatique (2000 et 2010) avec l'implication des différents ministères sectoriels ainsi que les organisations de la société civile. Par ailleurs, un Programme National Changement Climatique a été mis en place au sein de la Direction Générale de l'Environnement du Ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement durable depuis 2012 avec pour mission principale de conduire la stratégie nationale de lutte contre les changements climatiques.

La présente stratégie expose le plan d'ensemble des interventions gouvernementales visant à augmenter la résilience de la société ivoirienne à l'égard des changements climatiques. Elle définit les grandes orientations stratégiques et les priorités gouvernementales en fonction des principaux risques encourus par les différentes composantes de la société devant les changements climatiques. Elle vise également à faire connaître à la population en général, les principaux enjeux et les grands chantiers liés à l'adaptation aux changements climatiques qui mobiliseront le gouvernement de la Côte d'Ivoire et ses partenaires au cours des prochaines années.

Le document fait l'état des lieux des secteurs les plus vulnérables face aux changements climatiques en Côte d'Ivoire. Des axes stratégiques ont été définis, orientés par une vision, un but et des principes. Un plan d'action pour la période 2015-2020 a été arrêté. Ce plan est assorti de plusieurs projets dont des projets prioritaires.

1. ETAT DES LIEUX

1.1. Présentation générale sur la Côte d'Ivoire

La Côte d'Ivoire est située en zone intertropicale, au bord du golfe de Guinée. Ce pays, d'une superficie de 322 462 km² s'inscrit entre les 4°30 et 10°30 de latitude nord et entre les 2°30 et 8°30 de longitude ouest. La Côte d'Ivoire est limitée respectivement au Nord par le Burkina Faso sur 490 Km et le Mali sur 370 Km, à l'Ouest par la Guinée sur 610 Km et le Libéria sur 580 Km, à l'Est par le Ghana sur 640 Km et au Sud par l'Océan atlantique 520 km.

Au niveau climatique, le pays subit l'influence de la mousson, masse d'air équatorial humide et de l'harmattan, une masse d'air tropical sec avec son vent desséchant.

Selon HALLE et BRUZON (2006), la Côte d'Ivoire a un profil environnemental divisé en trois zones:

- Guinéenne (50% du pays), avec un climat subéquatorial à quatre saisons et plus 1500 mm de précipitations annuelles. Cette zone localisée au Sud, jadis couverte de forêt dense humide est fortement dégradée ;
- Soudano-guinéenne (19% du pays), qui constitue la transition entre zone soudanienne au Nord et guinéenne au Sud est caractérisée également par quatre saisons : une grande saison sèche (novembre à février), une grande saison des pluies (mars à juin), une petite saison sèche (juillet à août) et une petite saison des pluies (septembre à octobre) avec des niveaux de précipitations variant entre 1200 et 1500 mm. Cette zone historiquement de forêts subhumides est actuellement en cours de savanisation ;
- Soudanienne (31% du pays), au Nord du pays est constituée de savanes arborées et de forêts galeries sur les berges des fleuves. Elle est marquée par un climat comprenant une seule saison des pluies avec des niveaux de précipitations variant entre 900 et 1200 mm et des terres relativement dégradées.

D'après le dernier recensement général de la population et de l'habitat de 1998 (RGPH 1998), la population totale ivoirienne était de 15 300 100 habitants et résidait essentiellement (74 %) en zone bioclimatique guinéenne (Tableau 1).

Tableau 1: Densités de population par zone bioclimatique (RGPH, 1998)

Zone	Guinéenne	Transition	Soudanienne	Total
Superficie	161 120 km ² (50%)	60 700 km ² (19%)	100 590 km ² (31%)	322 416 km ² (100%)
Population	11 372 563 (74%)	2 269 625 (15%)	1 657 912 (11%)	15 300 100 (100%)
Dont ruraux	6 039 565 (71%)	1 311 523 (15%)	1 157 337 (14%)	8 508 425 (100%)
Densité globale	71 hab/km ²	37 hab/km ²	16 hab/km ²	47 hab/km ²
Densité rurale	37 hab/km ²	22 hab/km ²	12 hab/km ²	26 hab/km ²

Selon le 4ème Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) 2014 de Côte d'Ivoire sont disponibles depuis le **mardi 23 décembre 2014**, la population totale de la Côte d'Ivoire s'élève au **15 mai 2014 à 22.671.331** habitants dont :

- Taux d'accroissement annuel moyen de **2,6%** ;
- Population masculine de **11.716.826** soit **51,7%** ;
- Population féminine de **0.954.505** soit **49,3%** ;
- Population Urbaine de **11.276.646** soit **49,7%** ;
- Population Rurale de **11.394.685** soit **51,3%**.

Avec une espérance de vie à la naissance de **57,5 ans en 2011** et un Indice de Développement Humain (**IDH**) de **0,43 en 2012**, la Côte d'Ivoire est classée au **168ème rang sur 187 pays par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD, 2012)**. Elle occupe par ailleurs le **130ème rang sur 176** au classement 2012 de l'indice de perception de la corruption (Transparence internationale, 2012) et le **167ème rang sur 183** au classement 2012 sur l'environnement des affaires (Banque mondiale, 2012).

En 2012, la croissance économique s'est accrue pour s'établir à **10,7% contre - 4,3% en 2011**.

Le dynamisme des activités en 2012 est tiré essentiellement par le secteur tertiaire dont le poids dans le Produit Intérieur Brut (PIB) courant est de 44,4%. Le secteur secondaire et le secteur primaire représentent respectivement 22,3% et 22,5% dans le PIB.

Cependant la Côte d'Ivoire demeure un pays agricole où l'agriculture occupe 48% de la population active. Le secteur primaire occupe toujours une place importante dans l'économie nationale (22,5% du PIB) (**Figure 1**).

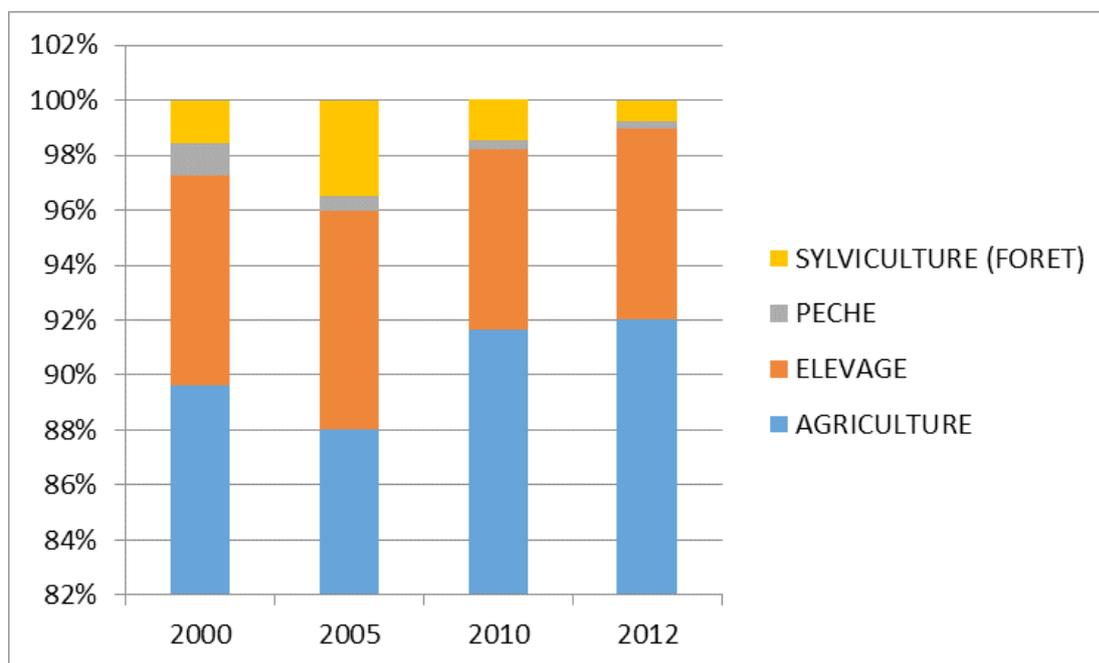


Figure 1: Poids du secteur primaire (agriculture, forêt, élevage) dans le PIB (INS 2000 - 2012)

L'agriculture ivoirienne reste pourtant largement soumise aux contraintes du climat. En effet, la vie agricole et la répartition des populations agricoles sont fortement tributaires du climat. (R-PP, 2013).

Sur les 32,2 millions ha (Mha) que couvre le territoire ivoirien, 75% (soit 24,2 Mha) sont cultivables et 30% (soit 9,5 Mha) étaient effectivement mis en culture en 1999 (SNCC, 2010). L'accroissement des surfaces cultivées a été rapide passant de 6% du territoire national en 1965 à 23% en 1989 puis 30% (SNCC, 2010).

Avec le développement de la production de pétrole et de gaz naturelle, la Côte d'Ivoire a diversifié ses sources de revenus. Le pétrole est ainsi devenu depuis 2006 le principal revenu d'exportation (37%) devant le cacao (25%) (Seconde Communication Nationale, 2010).

A l'instar des pays de l'Afrique de l'Ouest, la Côte d'Ivoire est appelée à faire face aux enjeux des changements climatiques liés aux importantes variations des précipitations, à l'augmentation de la température, aux conséquences économiques et sociales non maîtrisées des inondations, de la dégradation des sol, de l'élévation du niveau de la mer, de l'érosion côtière, de la baisse des rendements agricoles, de la vulnérabilité sanitaire endémique (méningite, paludisme, etc.), de l'occurrence accrue de sécheresse, de la pollution atmosphérique, etc. (Besancenot et al., 2004 ; BOAD, 2011 ; BAD, 2013)

1.2 Défis climatiques planétaires

1.2.1 Changements observés dans le système climatique

Les observations du système climatique s'appuient sur des mesures directes et sur la télédétection à partir de satellites ou d'autres plates-formes. À l'échelle mondiale, les observations de l'ère instrumentale ont débuté vers le milieu du XIXe siècle pour certaines variables telles que la température, les jeux de données d'observation étant plus complets et diversifiés à partir des années 1950. Des reconstructions effectuées à partir d'archives paléoclimatiques permettent d'étendre certains enregistrements sur plusieurs centaines voire plusieurs millions d'années vers le passé. L'ensemble de ces données fournit une vision globale de la variabilité et des changements à long terme de l'atmosphère, de l'océan, de la cryosphère et de la surface des terres émergées. L'analyse de l'état du climat mondial fait le constat suivant :

Les Températures

Au niveau global, la période 1983-2012 a été probablement la période de 30 ans la plus chaude depuis 1850 ans comme l'indique la figure 2. Pratiquement l'ensemble de la planète Terre a connu un réchauffement estimé à environ 0,85°C depuis 1880. Chacune des trois dernières décennies a été successivement plus chaudes à la surface de la terre que toutes les décennies précédentes depuis 1850.

Selon l'Organisation Météorologique Mondiale, l'année 2010 a été l'une des années les plus chaudes jamais observées depuis 1850 après 1998 et 2005. La température moyenne à l'échelle du globe en 2010 s'est révélée supérieure de 0,53°C par rapport à la moyenne de la période 1961-1990. Cette valeur est supérieure de 0,03°C et de 0,01°C à la température nominale respectivement en 1998 et 2005.

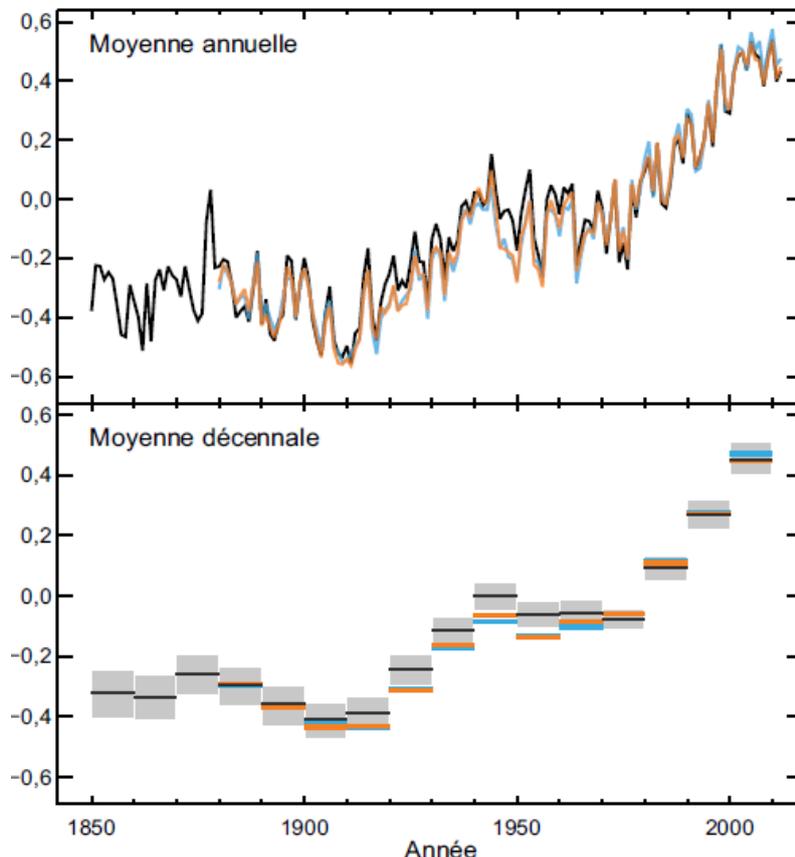


Figure 2 : Anomalies observées de températures moyennes en surface, combinant les terres émergées et les océans, de 1850 à 2012 (GIEC, 2013)

Les précipitations

En moyenne sur les régions terrestres des moyennes latitudes de l'hémisphère nord les précipitations ont augmenté depuis 1901 avec un degré de confiance plus élevé à partir de 1951. La fréquence et l'intensité des épisodes de fortes précipitations ont probablement augmenté en Amérique du nord et en Europe, c'est moins certain sur les autres continents.

Les océans

Les océans jouent un rôle considérable dans l'atténuation du changement climatique en absorbant 90 % de l'augmentation de la quantité d'énergie reçue dans le système climatique. Cependant, les couches océaniques superficielles (moins de 700 m de profondeur) se sont réchauffées. Il est très probable que les régions à salinité élevée (où l'évaporation domine le bilan d'eau en surface) sont devenues plus salines tandis que les régions à faible salinité (où les précipitations dominent) sont devenues moins salines depuis les années 1950.

La cryosphère

Sur les deux dernières décennies, la masse des calottes glaciaires a diminué. Les glaciers de pratiquement toutes les régions du globe ont continué à reculer et les étendues de la banquise arctique et du manteau neigeux de l'hémisphère nord ont diminué. L'étendue du manteau neigeux de l'hémisphère nord a diminué depuis le milieu du 20e siècle. Enfin, de multiples éléments indiquent que même l'Antarctique connaît un réchauffement important depuis le milieu du 20e siècle.

Le niveau de la mer

Depuis le milieu du 19e siècle, le taux d'élévation du niveau moyen des mers est supérieur au taux moyen des deux derniers millénaires. Le niveau moyen des océans s'est ainsi élevé de 19 cm au cours de la période 1901-2010, avec une accélération du phénomène :

- 1,7 millimètre par an entre 1901 et 2010 ;
- 2 millimètres par an entre 1971 et 2010 ;
- 3,2 millimètre par an entre 1993 et 2010.

Depuis le début des années 1970 environ les trois-quarts de l'élévation du niveau moyen des mers s'expliquent par la perte de masse des glaciers ainsi que par la dilatation thermique des océans.

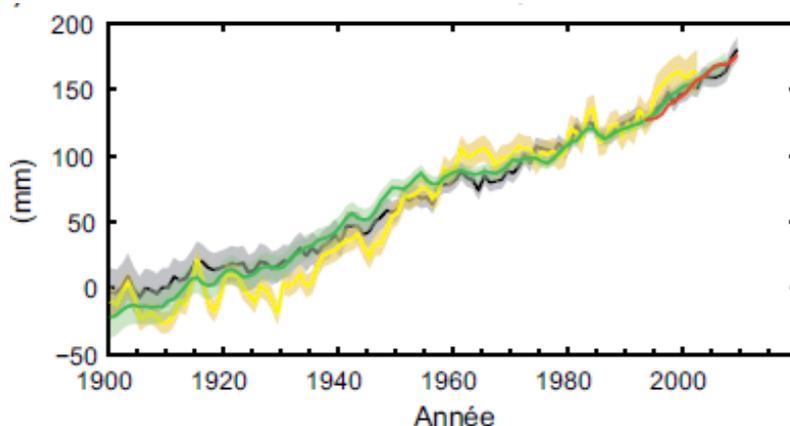


Figure 3: Évolution du niveau moyen des mers (GIEC, 2013)

Ces constats montrent que le système climatique absorbe davantage d'énergie : le forçage radiatif a augmenté. Les principaux responsables sont, sans conteste, les gaz à effet de serre, émis massivement par les activités humaines.

Les concentrations atmosphériques des trois principaux gaz à effet de serre : dioxyde de carbone (CO₂), méthane (CH₄) et oxyde

nitreux (N₂O) ont augmenté pour atteindre des niveaux sans précédent.

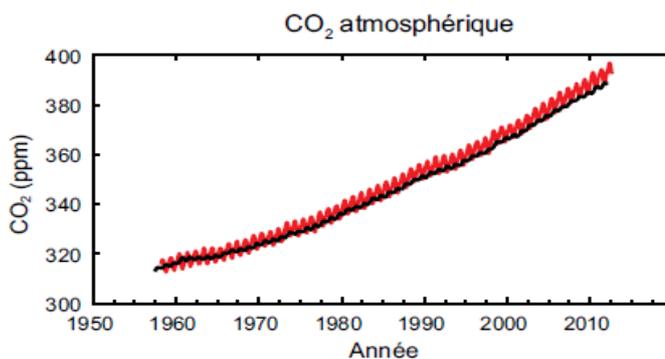


Figure 4 : Evolution du CO₂ atmosphérique (GIEC, 2013)

L'océan a absorbé environ 30 % des émissions anthropiques de dioxyde de carbone au détriment de son pH qui a diminué de 0,1 depuis le début de l'ère industrielle, ce qui signifie que les océans s'acidifient.

Les émissions de CO₂ ont entraîné un forçage radiatif de 1,82 watt par mètre carré ; les émissions de CH₄, 0,97 w.m⁻² et celles d'oxyde nitreux 0,17 w.m⁻². Les émissions d'hydrocarbures halogénés (CFC, HCFC...) qui contribuent à l'appauvrissement de la couche d'ozone ont entraîné un forçage radiatif de 0,18 w.m⁻².

Ainsi, les facteurs naturels n'ont que peu contribué au forçage radiatif. Par conséquent, l'influence humaine sur le système climatique est sans équivoque et elle seule peut expliquer l'augmentation de l'énergie reçue dans le système climatique. En effet, le rapport de synthèse du groupe de travail 1 du GIEC (WGI, 2013) renforce le degré de certitude auparavant exprimé dans le quatrième rapport (AR4). Il est ainsi "extrêmement probable" que l'influence humaine ait été la cause principale du réchauffement observé depuis le milieu du 20^e siècle.

1.2.2. Scénarios climatiques

Les scientifiques ont travaillé à l'élaboration de 4 scénarios plus ou moins pessimistes pour estimer l'ampleur des changements climatiques futurs : RCP2.6, RCP4.5, RCP6.0 et RCP8.5.

Le scénario RCP 2.6 implique de fortes réductions d'émissions de gaz à effet de serre (GES) par la communauté internationale. Le RCP8.5 est le plus pessimiste, mais reste un scénario probable, car, il correspond à la prolongation des émissions actuelles. En effet, limiter le changement climatique demandera une réduction significative et durable de nos émissions de gaz à effet de serre.

Selon ces scénarios, la température moyenne à la surface du globe devrait augmenter de 0,3 à 4,8 degrés d'ici 2100 (par rapport à la période 1986-2005). L'augmentation de température moyenne du globe en surface pour la fin du 21^e siècle dépassera probablement 1,5 degré. Et dans seulement quelques années, la température moyenne à la surface du globe sera probablement entre 0,3 degrés et 0,7 °C supérieure à celle observée lors de la période 1986-2005.

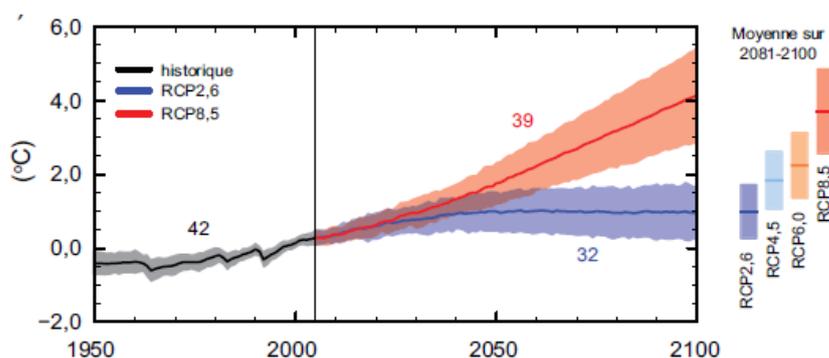


Figure 5 : Évolution de la température moyenne à la surface du globe (GIEC , 2013)

Le niveau moyen des mers devrait augmenter de 17 cm à 38 cm d'ici 2050 et de 26 cm à près d'un mètre d'ici 2100, principalement sous l'effet de la dilatation thermique de l'eau et de la fonte des glaciers. La calotte du Groenland pourrait même disparaître presque complètement, ce qui se traduirait par une hausse du niveau moyen des mers de 7 m.

L'océan continuera à se réchauffer et la chaleur emmagasinée pénétrera plus profondément dans les couches océaniques affectant la circulation océanique.

Les changements climatiques sont donc un défi de long terme, mais exigent une action urgente étant donné le rythme et l'échelle avec lesquels les gaz à effet de serre s'accumulent dans l'atmosphère et les risques croissants de dépassement des 2 degrés Celsius d'augmentation de température. Dès lors, il est impératif de ralentir le changement climatique à défaut d'y mettre un terme.

Le tableau 2 suivant présente une synthèse des différents scénarios validés par le GIEC

Tableau 2: Évolution projetée de la moyenne de la température de l'air à la surface du globe et de l'élévation du niveau moyen des mers pour le milieu et la fin du XXI^e siècle par rapport à la période de référence 1986-2005 (GIEC,2013)

		2046-2065		2081-2100		
		Scénario	Moyenne	plage probable	moyenne	plage probable
Évolution de la température moyenne à la surface du globe (°C)	RCP2.6		1	0,4 à 1,6	1,0	0,3 à 1,7
	RCP4.5		1,4	0,9 à 2,0	1,8	1,1 à 2,6
	RCP6.0		1,3	0,8 à 1,8	2,2	1,4 à 3,1
	RCP8.5		2,0	1,4 à 2,6	3,7	2,6 à 4,8
		Scénario	moyenne	plage probable	moyenne	plage probable
Élévation du niveau moyen des mers (m)	RCP2.6		0,24	0,17 à 0,32	0,4	0,26 à 0,55
	RCP4.5		0,26	0,19 à 0,33	0,47	0,32 à 0,63
	RCP6.0		0,25	0,18 à 0,32	0,48	0,33 à 0,63
	RCP8.5		0,30	0,22 à 0,38	0,63	0,45 à 0,82

1.3. Contexte climatique de la Côte d'Ivoire

Pluviométrie

Le climat en Côte d'Ivoire a connu beaucoup de fluctuations depuis les années 1950. Les décennies 1950 et 1960 ont été relativement humides tandis que les décennies 1970 à 1990 ont été sèches. L'analyse de la normale 1971-2000 par rapport à celle de 1961-1990 montre une réduction moyenne des hauteurs de pluie de 6% sur toute l'étendue du territoire ivoirien, avec des baisses remarquables de 13% à Sassandra et 11% à Adiaké, deux localités sur le littoral ivoirien situées respectivement au sud-ouest et au sud-est. La pluviométrie a été particulièrement déficitaire depuis les années 1980 (figure 6) par rapport à la moyenne 1951-1980.

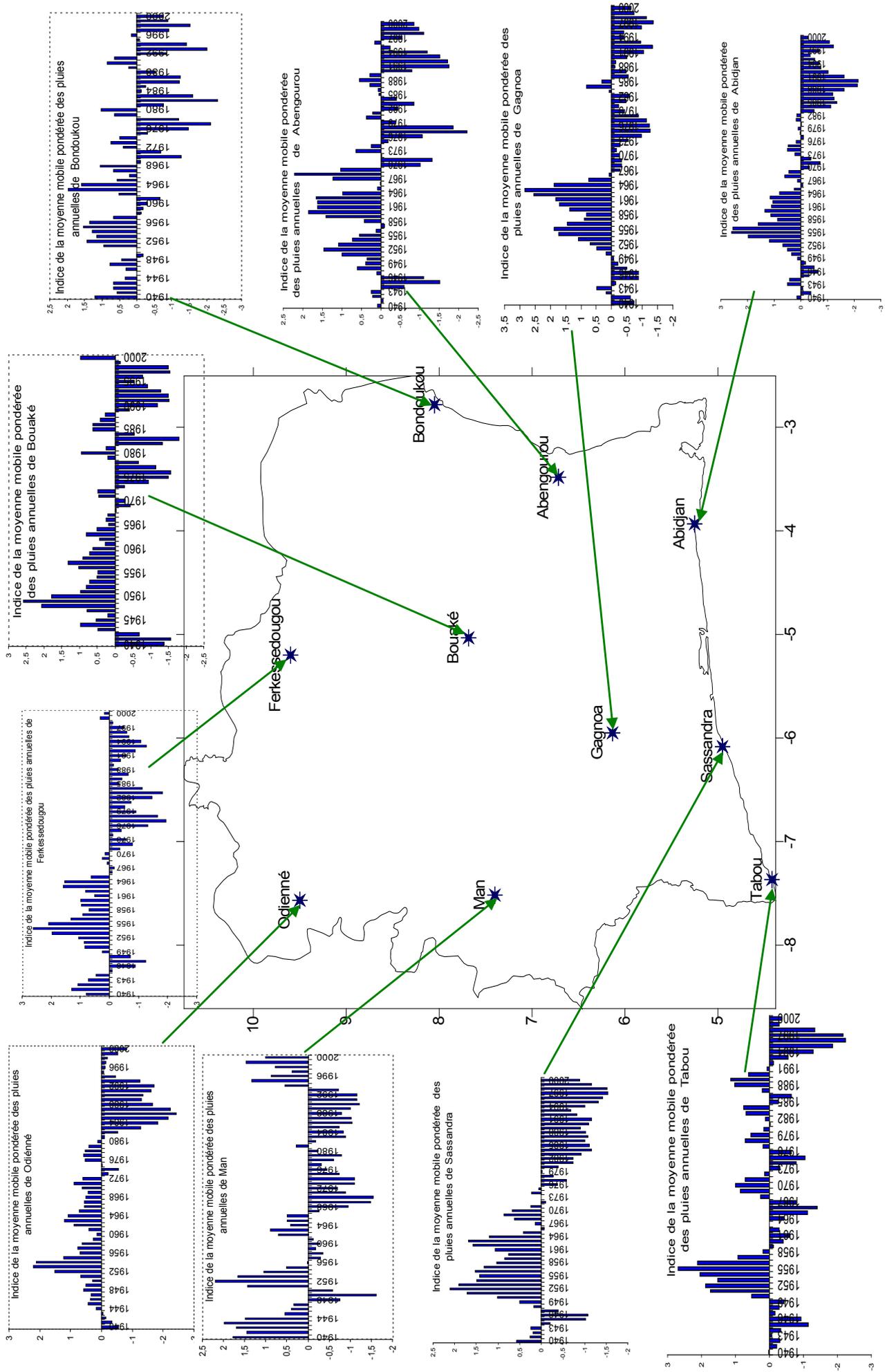


Figure 6: Evolution de la pluviométrie par rapport à la normale 1951 – 1980 (SODEXAM)

Température

Au niveau de la thermométrie, des études menées par la Direction Météorologique Nationale de Côte d'Ivoire (DMN) montrent que durant ces cinq dernières décennies, la Côte d'Ivoire s'est réchauffée en moyenne de 0,5°C depuis la décennie 80.

Celle de 2001-2010 a été particulièrement chaude comme l'indique le *tableau 3* ci-dessous.

Tableau 3 : Evolution décennale de la température moyenne en Côte d'Ivoire (SODEXAM, 2012)

Décennies	Température moyenne (°C)	Sur la base des anomalies de 1961-1990 (°C)
1961-1970	25,5	-0,2
1971-1980	25,6	-0,1
1981-1990	25,9	0,2
1991-2000	26,1	0,4
2001-2010	26,5	0,8

Sur les dix dernières années (2001-2010), l'année 2010 a été la plus chaude avec un écart de +1,2°C, comparée à la moyenne de la période 1961-1990 devant l'année 2008 et 2005 dont l'écart est de 0,9°C indiqué dans le *tableau 4*.

Tableau 4: Ordre d'élévation de la température moyenne de 2001-2010 (SODEXAM, 2012)

	Années	Température (°C)	Anomalie (°C) 1961-1990
Plus chaud	2010	26,9	1,2
2	2008	26,6	0,9
3	2005	26,6	0,9
4	2006	26,6	0,9
5	2007	26,5	0,8
6	2004	26,5	0,8
7	2009	26,5	0,8
8	2003	26,5	0,8
9	2001	26,4	0,7
10	2002	26,3	0,6

Par ailleurs, le régime d'harmattan, vent sec d'origine nord-est apparaissait très peu sur le littoral ivoirien de 1961 à 1970. Depuis les années 1970, on observe une forte occurrence de ce phénomène sur le Littoral. Cela est le signe de sa généralisation sur l'ensemble du pays. La conséquence immédiate est l'accroissement des risques de feux de brousse sur l'ensemble du pays. Les changements sont de plus en plus ressentis en Côte d'Ivoire et se manifestent par :

- la baisse effective de la pluviométrie depuis les trois dernières décennies ;
- l'irrégularité des pluies (mauvaise répartition) ;

- le raccourcissement de la longueur des saisons pluvieuses ;
- la hausse des températures ;
- la persistance et rigueur des saisons sèches ;
- les inondations ;
- les feux de brousse fréquents.

1.4. Impacts sectoriels des changements climatiques en Côte d'Ivoire

1.4.1. Agriculture

La modification des paramètres climatiques ces trois dernières décennies a occasionné une inadéquation entre les calendriers de la météorologie et des saisons culturales. Des études de la SODEXAM montrent que la saison des pluies s'est raccourcie en moyenne de 10 à 27 jours sur le littoral avec un retard de démarrage de deux semaines en moyenne. A l'intérieur du pays, on observe une réduction de la longueur de la saison de 10 à 20 jours. Dans le Nord, de 20 à 30 jours et de 10 à 28 jours au Centre. Les retards de démarrage de la saison varient d'une à deux semaines selon la localité.

Les changements climatiques, de par leurs effets sur la température et la pluviométrie, contribuent à accroître la vulnérabilité de l'agriculture en Côte d'Ivoire. Les conséquences directes sur l'agriculture sont un raccourcissement de la durée moyenne des périodes de croissance végétative (décalage des débuts de saison culturale), une faible croissance de la biomasse et une réduction des potentialités productives des écosystèmes (diminution des terres arables due à leur dégradation, exposition accrue des plantes au stress hydrique et amenuisement du volume des eaux de surface dans la plupart des régions). Au niveau de l'élevage, il influence la disponibilité du fourrage et favorise l'apparition de vecteurs pathogènes pour le bétail.

Au plan agro-climatique (figure 7), selon l'étude de la vulnérabilité du secteur agricole face aux changements climatiques en Côte d'Ivoire (MINESUDD, 2013), les effets de la variabilité et du changement climatique sont moins marqués dans les zones 4 (basse Côte d'Ivoire forestière) et 3 (moyenne Côte d'Ivoire forestière) caractérisées par un déficit hydrique inférieur à 100 mm (zone 4), ou compris entre 100 et 300 mm (zone 3). Le décalage, le raccourcissement des saisons de pluies et l'érosion côtière affectent particulièrement les populations agricoles et les communautés de pêche de la zone 4.

Ces effets sont plus marqués dans la zone 1 (subsoudanienne) et 2 (préforestière) caractérisées par un déficit hydrique compris entre 500 et 300 mm (zone 2), ou supérieur à 500 mm (zone 1) du fait d'une évapotranspiration (ETP) plus élevée.

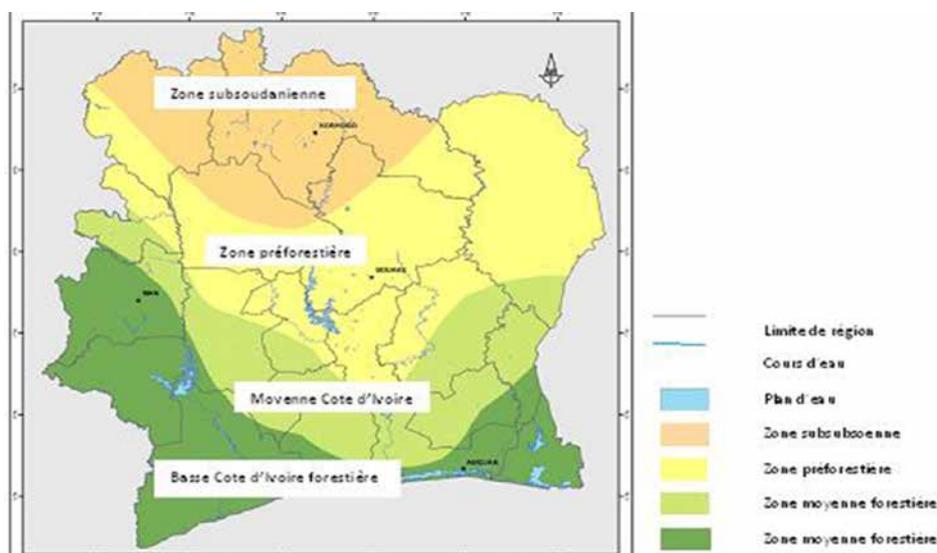


Figure 7: Carte du zonage agro-climatique en Côte d'Ivoire (MINAGRI1, 2003 ; MINESUDD, 2013)

Une étude indique aussi qu'en Côte d'Ivoire les perturbations pluviométriques ont eu un impact significatif sur la production du cacao dont le rendement peut chuter de plus de 20 % pendant les épisodes El Niño par rapport aux campagnes précédentes (DJE, 2007). Par ailleurs, les déficits de production constatés et amplifiés par les modifications climatiques, mettent en mal la sécurité alimentaire des populations qui dépendent directement de la production de leur exploitation agricole. L'inadéquation entre les calendriers météorologiques et les saisons culturelles pose un réel problème au niveau des productions agricoles. A cela, il convient d'ajouter les menaces de famine qui se traduisent par la prolongation des périodes de soudure, les déplacements saisonniers des paysans en quête d'espaces plus accueillants et la modification des habitudes culturelles. Les impacts des changements se traduisent aussi par la perte des récoltes liée aux calamités telles que les inondations, la sécheresse, les feux de brousse qui sont d'origine climatique.

1.4.2. Ressources en eau

Les changements climatiques affectent le secteur des ressources en eau. Elles se manifestent par :

- une baisse de la disponibilité en eau de surface pour les fleuves Bandama et Sassandra allant respectivement de -21 à -22 % et de -5,10 à -8,35 % (résultats d'études basées sur des modèles climatiques GFD3 ET UK89, Direction des Ressources en Eau / MINEF) ;
- une forte baisse de la recharge en eaux souterraines en Côte d'Ivoire allant de 7,44% à 13,73% pour l'horizon 2031 – 2040 et de 49,34% à 70% pour l'horizon 2091 – 2100 (DRE / MINEF)

Les changements climatiques de par leurs effets sur les températures et la pluviométrie contribueront à accroître la vulnérabilité relative aux ressources en eau en Côte d'Ivoire malgré la mise en place des outils de GIRE. Il apparaît qu'une gestion rationnelle et efficiente (durable) des ressources en eau est essentielle pour toute population désireuse de mieux s'adapter aux effets de la variabilité climatique. La mise en œuvre des mesures d'adaptation aux changements climatiques devra coupler la gestion (SOFT) au développement (HARD) dans le but d'atteindre la sécurité en eau et la durabilité environnementale.

1.4.3. Santé humaine

La Côte d'Ivoire, pays tropical, est exposé à diverses maladies liées aux variations des paramètres climatiques. Besancenot et al. 2004, ont montré une corrélation positive entre les variations de la pluviométrie, des températures et du taux d'incidence du paludisme, des infections respiratoires et des maladies diarrhéiques dans plusieurs localités de Côte d'Ivoire.

Aussi, la pénétration régulière de l'harmattan au cours de la saison sèche sur le Sud du pays atteignant même la côte a pour conséquence le déplacement de la ceinture de la méningite du 8ème parallèle en zone forestière.

Il est démontré une vulnérabilité des populations urbaines en particulier en saison de pluies et celles des quartiers précaires et des zones dont les infrastructures de drainage des eaux usées sont inadaptées. (Halle et Bruzon, 2006).

1.4.4. Ressources côtières

L'érosion côtière qui est phénomène naturel est accentuée par les changements climatiques et certaines perturbations d'ordre socio-économiques occasionnées par les populations elles-mêmes :

- immigration dans les zones urbaines côtières (attractivité d'Abidjan et San-Pédro) ;
- disparition des forêts de mangroves au profit de bois de feu domestique ou pour le fumage des poissons ;
- urbanisation galopante des villes côtières ;
- exploitation de sable de mer pour les besoins de construction.

L'une des causes de l'absence de solutions aux problèmes de l'érosion côtière, est le manque des données scientifiques actualisées (Michael Allen et al. 2012). Le Centre de Recherche Océanographique supposé conduire les activités de recherches se trouve limité au plan institutionnel, logistique et ressources financières. Les rares données existantes ne sont pas complètes et mises à jour pour pouvoir favoriser la mise en place d'une réelle stratégie d'adaptation afin de contrer l'érosion côtière.

Par ailleurs, la hausse du niveau des océans et l'élévation de la température dues aux changements climatiques ont des impacts sur :

- la viabilité des ports ivoiriens ;
- l'aménagement des plages ;
- les habitations en bordures des côtes maritimes.

1.4.5. Energie

Le point de départ d'une politique dans le domaine de l'énergie exige de lutter contre le changement climatique, de réduire la vulnérabilité à l'égard des importations d'hydrocarbures, promouvoir l'emploi et la croissance et de fournir ainsi aux consommateurs une énergie sûre et abordable. Essentiellement hydraulique à l'origine, l'électricité produite par la Côte d'Ivoire est également thermique. Cela contribue fortement à l'épuisement des ressources naturelles fossiles et une augmentation des Gaz à Effets de Serre (GES), responsables des changements climatiques. Malgré les efforts entrepris par l'IREN (Institut de Recherche sur les Energies Nouvelles), l'énergie solaire, pour laquelle des potentialités importantes ont été relevées, est très peu développée en Côte d'Ivoire.

Selon le SNCC 2010 les émissions totales du secteur énergie en 2000 ont été estimées à 66,6 Mt Eq-CO₂. Le secteur des industries énergétiques est la plus grande source d'émission du secteur énergie, comptant pour 86,53 % des émissions. Les autres secteurs importants qui contribuent aux émissions de GES du secteur énergie sont le secteur des activités de pétrole et de gaz naturel (08,66 %) suivi du secteur transport (03,31 %). Les émissions de secteur énergie ont augmenté de 1676 % (62,84 Mt Eq-CO₂) entre 1990 et 2000 et de 1302 % (61,84 Mt Eq-CO₂) entre 1994 et 2000. Cette augmentation est essentiellement due à la mise en exploitation des différentes centrales thermiques au gaz naturel.

1.4.6. Biodiversité

La distribution et l'abondance des organismes vivant sur la terre sont déterminées par les facteurs de l'environnement. En Côte d'Ivoire, les principaux environnements susceptibles d'expliquer et de déterminer l'état et la dynamique de la diversité biologique sont le milieu biophysique, le milieu humain et les contraintes environnementales.

La conservation de la biodiversité en Côte d'Ivoire est une question majeure au regard de son importance, de sa diversité et la particularité de sa flore et de sa faune. Cependant cette diversité biologique est fortement menacée par de nombreux facteurs dont la déforestation le braconnage et les changements climatiques.

La faune

Les principales causes de menaces des animaux en Côte d'Ivoire est la pression anthropique qui entraîne la perte des habitats. Cette pression anthropique est généralement représentée par l'exploitation forestière et la chasse. Par ailleurs, le réchauffement climatique entraîne la perturbation du climat et impose la migration ou exige une adaptation rapide voire impossible aux animaux.

La flore

Le climat détermine la production des herbacées et les conditions météorologiques locales influencent considérablement la végétation. Bien que les écosystèmes soient adaptés depuis des millénaires à la variabilité climatique, leur faculté de résilience peut baisser à cause du réchauffement planétaire. Des changements structuraux et fonctionnels sont à craindre pour ces écosystèmes qui peuvent subir des modifications significatives au niveau de la flore causant une perte significative de la biodiversité.

1.4.7. Environnement Humain

Les risques mondiaux liés à l'environnement et à l'évolution climatique semblent s'intensifier si bien que les menaces causées par les changements climatiques sur le développement humain en Côte d'Ivoire sont de plusieurs sources :

- insécurité économique (grande proportion d'économie informelle, impact climatique sur le rendement agricole des paysans, etc.) ;
- risques sanitaires (recrudescence de maladies tropicales, maladies hydriques, urbanisation galopante, etc.) ;
- famine et malnutrition ;
- conflits fonciers (appauvrissement des terres, pâturage des animaux, etc.).

1.5. Cadre juridique et institutionnel

1.5.1. Cadre juridique

Le cadre juridique et législatif ivoirien en matière d'environnement, d'eau et de Forêt constitue le point d'ancrage actuel du dispositif législatif et juridique régissant les questions en lien avec les changements climatiques. Il comprend des textes législatifs et réglementaires ainsi que les engagements internationaux.

1.5.1.1. Textes législatifs et réglementaires

Dans la législation nationale, les principaux textes régissant le Secteur de l'Environnement (PNE, 2011) sont :

- La loi n°2014-427 du 14 juillet 2014 portant Code Forestier ;
 - La loi n°96-766 du 3 octobre 1996 portant Code de l'Environnement ;
 - La loi n°65-255 du 4 août 1965 relative à la protection de la faune et à l'exercice de la chasse ;
 - La loi n°88-651 du 07 juillet 1988 portant protection de la santé publique et de l'environnement contre les effets des déchets industriels toxiques et nucléaires et des substances nocives ;
 - La loi n° 98-388 du 02 juillet 1998 fixant les règles générales relatives aux établissements publics nationaux et portant création de catégories d'établissements publics et abrogeant la loi n° 80-1070 du 13 septembre 1980 ;
 - La loi n°98-755 du 23 décembre 1998 portant Code de l'Eau ;
 - La loi n° 95-553 du 17 juillet 1995 portant code minier
 - La loi n°2002-102 du 11 février 2002 relative à la création, à la gestion et au financement des parcs nationaux et des réserves naturelles ;
 - Loi n° 2005- 521 du 27 octobre 2005 autorisant le Président de la République à faire adhérer l'Etat de Côte d'Ivoire au Protocole de Kyoto relative à la convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, adoptée le 11 décembre 1997 à Kyoto.
- Au niveau réglementaire, les textes d'application principaux sont :
- Le décret n°60-365 du 02/11/1960, portant création du Comité National de la Protection de la Nature ;
 - Le décret n°66-422 du 15 septembre 1966 portant création de la Société d'Etat dénommée Société pour le Développement des plantations forestières (SODEFOR) ; celle-ci est devenue par la suite établissement public à caractère industriel et commercial ; puis le décret n°93-206 du 03 février 1993 lui a donné à nouveau le statut de société d'Etat, dénommée Société de Développement des Forêts (SODEFOR) ;
 - Le décret n°66-428 du 15 septembre 1966 définissant les procédures de classement et de déclasserment des forêts domaniales ;
 - La loi n° 70-489 du 3 août 1970, portant code pétrolier (modifiée le 31 mai 1996)
 - Le décret n°93-31 du 24/01/1973, portant création de la Commission Nationale de l'Environnement ;
 - L'Arrêté n°003 SEPNC du 20 février 1974 portant fermeture de la chasse sur toute l'étendue de la Côte d'Ivoire ;
 - Le décret n°82-402 du 21 avril 1982 tel que modifié en son article 16 par le décret n°94-356 du 22 juin 1994 portant organisation administrative des Etablissements Publics Nationaux
 - Le décret n°83-743 du 28 juillet 1983 instituant en Côte d'Ivoire une journée de l'arbre ;
 - Le décret n°86-378 du 04 juin 1986, portant création d'un Secrétariat Permanent du Comité National de Défense de la Forêt et

de Lutte contre les Feux de Brousse (CNDFB) ;

- Le décret n° 91-662 du 9 octobre 1991 portant création d'un Etablissement Public à caractère Administratif (EPA) dénommé Centre Ivoirien Antipollution (CIAPOL), ses attributions, son organisation et son fonctionnement
- Le décret n°94-368 du 01 juillet 1994 portant réforme de l'exploitation forestière ;
- Le décret n°96-894 du 8 novembre 1996 déterminant les règles et procédures applicables aux études relatives à l'impact environnemental des projets de développement ;
- Le décret n°97-130 du 07 mars 1997 portant réglementation de la détention et l'interdiction du commerce des ivoires
- Le décret n° 97-393 du 09 juillet 1997 portant création et organisation d'un établissement public à caractère- administratif dénommé Agence Nationale de l'Environnement (ANDE)
- Le décret n° 98-19 du 14 janvier 1998 portant création et organisation du Fonds National De l'Environnement en abrégé « FNDE »;
- Le décret n° 98-43 du 28 janvier 1998 relatif aux installations classées pour la protection de l'Environnement
- Le décret n° 2001-702 du 23 novembre 2001 portant création, attribution et organisation du Point Focal Opérationnel du fonds pour l'environnement mondial (PFO/FEM)
- Le décret n° 2002-359 du 24 juillet 2002 portant création, organisation et fonctionnement de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR) ;
- Le décret n°2005-03 du 06 Janvier 2005 portant audit environnemental ;
- L'arrêté n° 00364/MINEEF/CAB du 18 Février 2008 précisant les conditions et modalités d'exercice de la tutelle administrative et technique sur les structures relevant du Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts ;
- Le décret n°2004-649 du 16 décembre 2004 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Commission Nationale du Développement Durable (CNDD).

1.5.1.2. Engagements internationaux

La Côte d'Ivoire est partie prenantes à plusieurs conventions et d'accords internationaux relatifs à l'environnement notamment :

- La Convention concernant l'emploi de la céruse dans la peinture ; adoptée à Genève le 25 octobre 1921. Adhésion le 21 octobre 1952.
- La Convention sur le criquet migrateur africain ; adoptée à Kano le 25 mai 1962. Adhésion le 13 avril 1963.
- Le Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau ; adoptée à Moscou le 5 août 1963. Adhésion le 5 février 1965.
- La Convention internationale pour la prévention de la pollution des eaux de la mer par les hydrocarbures; adoptée à Londres le 12 mai 1954 (et amendements du 11 avril 1962 et du 21 octobre 1962). Adhésion le 17 juin 1967.
- La Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles ; adoptée à Alger le 15 septembre 1968. Adhésion le 15 juin 1969.
- Le Traité interdisant de placer les armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive sur le fond des mers et des océans ainsi que dans leur sous-sol : adopté à Londres - Moscou - Washington le 11 février 1971. Adhésion le 18 mai 1972.
- L'Amendement à la convention internationale pour la prévention de la pollution des eaux par les hydrocarbures, concernant la disposition des soutes et les limites à la grandeur des soutes ; adopté à Londres le 15 octobre 1971. Adhésion le 18 mai 1972.
- La Convention internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique ; adoptée à Rio de Janeiro le 14 mai 1966. Adhésion le 6 décembre 1972.
- La Convention concernant la protection contre les risques d'intoxication dus au benzène ; adoptée à Genève en 1971. Adhésion le 21 février 1974.
- La Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel ; adoptée à Paris le 23 novembre 1972. Adhésion le 21 novembre 1977.
- La Convention internationale sur la responsabilité civile pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures (et amendements

ultérieurs); adoptée à Bruxelles le 29 novembre 1969. Adhésion le 28 mai 1979.

- La Convention relative à la Coopération en matière de protection et de mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (ou Convention d'Abidjan). Adoption le 23 mars 1981. Ratification le 15 janvier 1982.
- Le Protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution en cas de situation critique; adopté à Abidjan le 23 mars 1981. Ratification le 15 janvier 1982.
- La Convention portant création de l'autorité du bassin du Niger et protocole relatif au fonds de développement du bassin du Niger ; adoptée à Farana le 21 novembre 1980. Adhésion le 3 décembre 1982.
- La Convention des Nations Unies sur le droit de la mer ; adoptée à Montego Bay le 10 décembre 1982. Ratification le 26 mars 1984.
- Le Protocole de 1978 relatif à la convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; adopté à Londres le 17 juillet 1978. Adhésion. le 5 janvier 1988.
- La Convention internationale sur l'intervention en haute mer en cas d'accident entraînant ou pouvant entraîner une pollution par les hydrocarbures Bruxelles le 29 novembre 1969. Adhésion le 12 août 1984.
- La Convention sur la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion de déchets, adoptée à Londres et Mexico le 29 décembre 1972. Amendements du 12 octobre 1978 et du 24 septembre 1980. Adhésion le 16 juillet 1986.
- La Convention internationale portant création d'un fonds indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures; adoptée à Bruxelles le 18 décembre 1971 (et amendements ultérieurs). Adhésion le 3 janvier 1988.
- La Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone adoptée ; à Vienne le 23 mars 1985. Adhésion le 30 novembre 1992.
- Le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, adopté à Montréal le 16 septembre 1987. Adhésion le 30 novembre 1992.
- La Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitat de la sauvagine ; adoptée à Ramsar le 2 février 1971, Adhésion février 1993.
- La Convention sur le Commerce International des espèces de faune et de flore sauvages menacés d'extinction ; adoptée à Washington le 3 mars 1973. Adhésion le 3 février 1993.
- L'Amendement de Londres au protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone; adopté à Londres le 29 juin 1990. Adhésion le 26 octobre 1993.
- La Convention de Bamako sur l'interdiction d'importer en Afrique des déchets dangereux et sur le contrôle des mouvements transfrontières et la gestion des déchets dangereux produits en Afrique ; signée le 31 janvier 1991 à Bamako. Ratifiée le 9 juin 1994.
- La Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières des déchets dangereux et de leur élimination; adoptée à Bâle le 22 mars 1989. Adhésion le 9 juin 1994.
- La Convention de Rio sur la diversité biologique ; signée à Rio en juin 1992. Adhésion le 24 novembre 1994 ;
- La Convention de Rio sur les changements climatiques ; signée en juin 1992. Adhésion le 14 novembre 1994 ;
- La Convention sur la désertification adoptée à Paris en 1994 ; ratifiée le 4 mars 1997 ;
- Le protocole de Kyoto ratifié le 23 avril 2007.

Divers conventions en rapport avec l'environnement sont également en instance de ratification et de signature à savoir :

- La Convention internationale sur la préparation, la lutte et la coopération en matière de pollution par les hydrocarbures (OPRC) adoptée à Londres le 30 novembre 1990.
- La Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international signée le 11 septembre 1998
- L'amendement de Montréal au Protocole de Montréal adopté en 1992.
- L'amendement de Montréal au Protocole de Montréal adopté en 1995.

- L'amendement de Beijing au Protocole de Montréal adopté en 1999.
- La convention de Stockholm de 2001 sur les polluants organiques persistants (POP'S)
- Le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques relatifs à la convention sur la diversité biologique.
- La convention de Bâle sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage de septembre 1993.

1.5.2 Cadre institutionnel

Le leadership institutionnel en matière de changements climatiques en Côte d'Ivoire est assuré par le Ministère de l'environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable créée par le décret n° 2012-1119 du 22 novembre 2012 instituant le 15^{ème} gouvernement de la deuxième république de Côte d'Ivoire.

Plusieurs autres ministères, des structures techniques publiques, des organisations non-gouvernementales locales et internationales, les partenaires au développement ainsi que des acteurs du secteur privé interviennent également plus ou moins directement dans le domaine des changements climatiques.

1.5.2.1 ONG

Des ONG actives dans le domaine de la préservation de l'environnement et du développement durable initie des activités en lien avec les changements climatiques. Il s'agit notamment de coopératives agricoles (Coopérative agricole de la Bia, Coopérative agricole de Zoukougbeu,), de regroupements de femmes (Association des femmes d'ici et d'ailleurs, Groupement d'intérêt économique des femmes de Ouassou, Comité international des femmes africaines pour développement, coopérative de production et de distribution « Dissoa » des femmes de Gohitafla), d'organisations communautaires (Union pour le développement de Grand Nahio, Office africain de promotion rurale et de développement communautaire) et de l'ONG SOS forêt. Ces initiatives de la société civile concernent essentiellement des actions en faveur de l'atténuation des effets des changements climatiques par la réduction du recours au Bois de chauffe et la promotion des séchoirs solaires et des panneaux photovoltaïques ainsi que la réhabilitation des écosystèmes forestiers.

1.5.2.2. Secteur Privé

Le secteur privé en Côte d'Ivoire à travers les grands groupes agroindustriels (SIFCA, Cargill, Saco-Barry Callebaut, etc.) initie des actions en vue de renforcer la durabilité des systèmes de production des filières agricoles (palmier à huile, cacao et hévea) notamment l'adoption des standards volontaires de développement durable en matière de protection des écosystèmes (RSPO, Rainforest alliance, etc.).

Des bureaux d'études nationaux et internationaux s'engagent de plus en plus dans les réflexions sur la thématique des changements climatiques. Ces actions sont pour l'essentiel actuellement en phase de prospections en dehors de celles en rapport avec les évaluations environnementales.

1.5.2.3. Partenaires au développement

Les partenaires techniques et financiers au développement présents en Côte d'Ivoire notamment l'Agence française de développement (AFD), la Banque africaine de développement (BAD), la Banque Ouest Africaine pour le Développement(BOAD), l'organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), les Nations Unies à travers le programme ONU-REDD, le programme des nations unies pour le développement (PNUD), le Programme Nations Unies pour l'environnement (PNUJ) à travers le Fonds mondial pour l'environnement (FEM), l'Union Européenne à travers l'Alliance Mondiale contre les Changements Climatiques (AMCC) et la Banque Mondiale sous l'impulsion du gouvernement ont initié des réflexions et des appuis pour la réalisations d'études exploratoires et le renforcement des capacités nationales en matière de changements climatiques dans le cadre de la mise en œuvre du Plan national de développement.

A côté des établissements nationaux de recherche, des structures de recherche telles que l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD), le Centre Suisse de Recherche Scientifique (CSRS), l'Association pour le Développement de la Riziculture en

Afrique de l'Ouest (ADRAO), l'Institut International d'Agriculture Tropicale (IITA) et le Centre International pour l'amélioration du maïs et du blé (CIMMYT) mettent en œuvre des activités qui permettent de renforcer les connaissances sur les implications des changements climatiques sur le développement durable de la Côte d'Ivoire.

1.5.2.4. Ministères et structures publiques

Différents ministères et structures publiques décrits ci-après, de par leurs attributions et leurs missions, ont des liens étroits avec la problématique des changements climatiques.

Le Ministère d'Etat, Ministère en charge du Plan et du Développement définit les orientations stratégiques du développement durable en Côte d'Ivoire et met en œuvre la stratégie de mobilisation de ressources y compris pour le domaine des changements climatiques.

Le Ministère des Affaires Etrangères en collaboration avec le Ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable définit et met en œuvre la politique de coopération Sous-régionale, régionale, bilatérale, multilatérale et internationale dans le domaine des changements climatiques, y compris la ratification des conventions internationales et la participation aux conférences internationales relatives aux changements climatiques.

Le Ministère de l'Economie et des Finances fournit des ressources budgétaires au Ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable pour la mise en place de la contrepartie nationale pour la mise en œuvre des actions pour la lutte contre les changements climatiques.

Le Ministère de l'Industrie veille, en relation avec le Ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable au suivi des émissions industrielles de gaz à effets de serre.

Le Ministère des Transport, à travers la Direction de la Météorologie Nationale (DMN/SODEXAM) collecte les données climatologiques (pluies, températures, vents, ...) grâce à son réseau de stations météorologiques.

Le Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Energie en relation avec le Ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable contribue au suivi des émissions de gaz à effets de serre liées à la production d'énergie.

Le Ministère en charge de la Santé et de la Lutte contre le SIDA en collaboration avec le Ministère de l'Environnement, de

la Salubrité Urbaine et du Développement Durable a initié des réflexions sur la prise en compte des changements climatiques dans la politique de santé notamment l'élaboration d'un plan national d'adaptation du secteur de la santé aux changements climatiques.

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et la Recherche Scientifique intervient dans le domaine des changements climatiques à travers les structures de recherche placées sous sa tutelle à savoir le Centre National de Recherche Agronomique (CNRA) et le Centre de Recherches Océanologiques (CRO). Ce ministère est également impliqué dans la problématique des changements climatiques via les universités et les laboratoires rattachés aux Unités de Formation et de Recherches (UFR) notamment le Centre de Recherche en Ecologie (CRE) rattaché, avec sa station de LAMTO, à l'Université Nangui Abrogoua (UFR de Sciences et Gestion de l'Environnement), l'Institut de Géographie Tropicale (IGT), l'Institut de Recherche sur les Energies Renouvelables (IREN), le Centre National de Floristique (CNF) et le laboratoire de physique de l'atmosphère de l'Université Félix-Houphouët-Boigny.

Les ministères en charge des Ressources Animales et Halieutiques, de l'Agriculture et des Eaux et Forêts en collaboration avec le ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable contribuent au suivi des émissions de gaz à effets de serre liées à l'agriculture, à l'utilisation des terres et à la foresterie.

Les structures comme le Bureau National d'Etudes Techniques pour le Développement (BNETD) et le Comité National de Télédétection et d'Information Géographique (CNTIG) rattachés respectivement à la Présidence et à la Primature réalisent des enquêtes et des études socioéconomiques et produisent d'importantes données biophysiques en lien avec les changements climatiques.

1.5.2.5. Ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable (MINESUDD)

Le MINESUDD est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière de protection de l'environnement, de salubrité urbaine et de développement durable. A ce titre, et en liaison avec les différents départements ministériels intéressés, il a l'initiative et la responsabilité de toutes les actions en matière de gestion environnementale, de salubrité et de développement durable.

1.5.2.6. Programme National Changement Climatique

Le Programme National Changements Climatiques (PNCC) mis en place par le Ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable (MINESUDD) est chargé de la coordination des activités d'Atténuation des émissions de Gaz à Effet de Serre et d'Adaptation aux Changements Climatiques. Il comprend une unité de Coordination chargée de la gestion quotidienne du Programme et un Comité Scientifique chargé de l'orientation et de la veille scientifique en matière de changements climatiques en appui à la mise en œuvre des actions et orientations stratégiques. Le Programme National d'Atténuation des Gaz à Effet de Serre et d'Adaptation aux Changements Climatiques (PNCC) propose des mesures d'adaptation face aux changements climatiques et d'œuvrer pour l'atténuation de leurs effets en Côte d'Ivoire.

2. DEFIS MAJEURS POUR LA COTE D'IVOIRE

Les changements climatiques ont des impacts sur plusieurs secteurs en Côte d'Ivoire (agriculture, ressources en eaux, etc.). Faute d'objectifs stratégiques et opérationnels précis, de coordination intersectorielle effective et de ressources humaines, matérielles et financières adéquates, l'action publique dans le domaine des changements climatiques peine à atteindre les ambitions nationales en matière de lutte contre les changements climatiques, conformément aux engagements internationaux de la Côte d'Ivoire. Plusieurs défis sont à relever :

2.1. Au niveau institutionnel

La prise en compte spécifique des enjeux liés aux changements climatiques dans le corpus réglementaire et législatif ivoirien constitue un défi à relever en vue d'une meilleure appropriation de cette thématique par l'ensemble des acteurs du processus de développement de la Côte d'Ivoire. Très peu de collaboration, de synergie et de complémentarité sont développées avec les autres acteurs nationaux par le secteur privé dans le domaine des changements climatiques. Un cadre institutionnel plus intégré et collaboratif s'impose donc

2.2. Au niveau de l'adaptation

L'adaptation au changement climatique exigera de poursuivre les travaux pour prévoir les incidences au niveau régional et local, et sectoriel. A l'exemple de l'étude de la vulnérabilité du secteur agricole face aux changements climatiques (MINESUDD, 2013). Ceci, afin de permettre aux acteurs locaux et régionaux du secteur public et du secteur privé de développer des options d'adaptation efficaces à moindre coût. Par ailleurs, le renforcement de la capacité d'adaptation dans les secteurs les plus vulnérables favoriserait son développement un développement soutenu du pays. Un autre aspect important de l'adaptation réside dans la prévision à un stade précoce des catastrophes naturelles plus fréquentes et plus destructrices notamment les inondations et les feux de brousse. Cela permettra de mieux réagir face aux catastrophes naturelles et contribuera à prévenir les dommages. L'observation de la terre peut fournir des outils fiables à la fois pour la prévention et pour l'adaptation.

2.3. Au niveau de l'atténuation

Si les températures continuent à s'élever au-delà de 2°C, les probabilités de réaction climatique plus rapide et inattendue augmentent et des catastrophes irréversibles risquent de se produire. Le pays devra s'engager dans des politiques de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre afin de minimiser leurs impacts notamment celles relatives à la sécurité énergétique et la réforme agricole.

2.4. Au niveau de l'innovation et du transfert de technologies

L'innovation représentera un défi au cours des cinq prochaines années. Il sera impératif de modifier substantiellement les modes de production et d'utilisation de l'énergie. Il faudra favoriser l'évolution technologique dans tous les secteurs économiques, en plus de mesures visant à réduire les gaz à effet de serre autres que le CO₂ et à maintenir ou renforcer les puits de carbone. Ces politiques permettront de réduire les coûts unitaires de production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables au cours des années 2015-2020. En outre, les politiques devraient exploiter les bénéfices relatifs à l'amélioration de la qualité de l'air et des transports urbains. Il faudra stimuler

le transfert de technologies également.

2.5 Au niveau de la participation

Internationale

Seule une action au niveau mondial permettrait de circonscrire le changement climatique. Les négociations internationales doivent dépasser le stade de la rhétorique pour déboucher sur des engagements concrets. Il est impératif, pour lutter efficacement contre le changement climatique, de pouvoir compter sur une participation internationale fondée sur des responsabilités communes mais différenciées et sur les capacités respectives

Les éléments suivants devraient guider le renforcement des actions:

- L'extension et la rationalisation du mécanisme de développement propre prévu par le protocole de Kyoto à des secteurs nationaux entiers;
- L'amélioration de l'accès au financement à travers une combinaison des différents instruments disponibles, afin de permettre au pays de se doter d'installations de production d'électricité les plus «propres» possibles;
- La mise en place de systèmes d'échanges de droits d'émission applicables à certains secteurs industriels qui disposent des capacités adéquates de surveillance de leurs émissions;

Enfin, l'accord international à négocier devrait prendre en considération des éléments tels que le renforcement de la coopération en matière de recherche et de développement technologique, l'arrêt du déboisement et la reformation des massifs forestiers.

Ainsi, la Côte d'Ivoire à l'instar des autres pays en développement adoptera plus facilement des politiques climatiques si celles-ci sont conçues pour contribuer à des objectifs de développement plus larges. En outre, la lutte contre le changement climatique apporte aussi d'autres avantages qui reviennent presque exclusivement aux pays qui consentent les efforts. La Côte d'Ivoire pourrait être encore davantage encouragée à participer aux efforts internationaux de réduction des émissions. Par exemple, si les sociétés situées dans le pays pouvaient participer au système d'échange de droits d'émission, elle obtiendrait la possibilité de bénéficier des réductions effectives des émissions.

Nationale

Des actions concertées dans le domaine du changement climatique seraient une source de bénéfices considérables, y compris en termes de dommages évités. Le pays devra engager des efforts qui aboutissent à des réductions significatives de la croissance des émissions de gaz à effet de serre, à travers des politiques axées sur des préoccupations économiques, de sécurité ou des préoccupations environnementales locales. Plusieurs options dont les bénéfices l'emportent sur les coûts, s'offrent au pays comme l'amélioration de l'efficacité énergétique, la promotion des énergies renouvelables, les mesures portant sur la qualité de l'air et la récupération du méthane provenant par exemple des décharges.

2.6 Au niveau du financement

De nombreux facteurs influencent le degré de vulnérabilité des activités économiques. Aussi, l'ensemble des activités économiques de la Côte d'Ivoire sera touché, de près ou de loin, par les effets des changements climatiques. Afin de ne pas annihiler les efforts de développement, des mécanismes de financement devront être trouvés à l'échelon national afin que les acteurs nationaux puissent être soutenus dans leur démarche d'adaptation et d'atténuation face aux changements climatiques. Sur le plan national il peut être envisagé la création d'un Fonds National de lutte contre les Changements Climatiques.

3. STRATEGIE

3.1 Contexte et justification

La projection climatique en Côte d'Ivoire montre que les changements climatiques se traduiront par des événements météorologiques extrêmes plus fréquents et plus intenses. Ces événements pourraient être à l'origine de divers aléas naturels tels que les inondations, l'érosion, les glissements de terrain et la submersion.

Les changements moyens dans les températures et les précipitations se traduiront aussi par des changements dans divers types d'événements climatiques, dont la probabilité d'occurrence est plus ou moins bien connue. Il semble ainsi fort probable que l'on observe les événements suivants au cours des prochaines décennies (figure 8 et 9) :

Les scénarios climatiques sur la Côte d'Ivoire ont été générés à partir du modèle climatique CMIP5. Les différents scénarios validés par le 5^{ème} rapport du GIEC (AR5) sont disponibles sur l'Atlas numérique du changement climatique géré par l'Institut Météorologique de la Hollande (KNMI).

Il semble ainsi fort probable que l'on observe les événements suivants au cours des prochaines décennies :

Température

Le scénario montre une hausse de la température de 3°C d'ici 2100 sur la majeure partie du pays allant du nord au sud (figure 8).

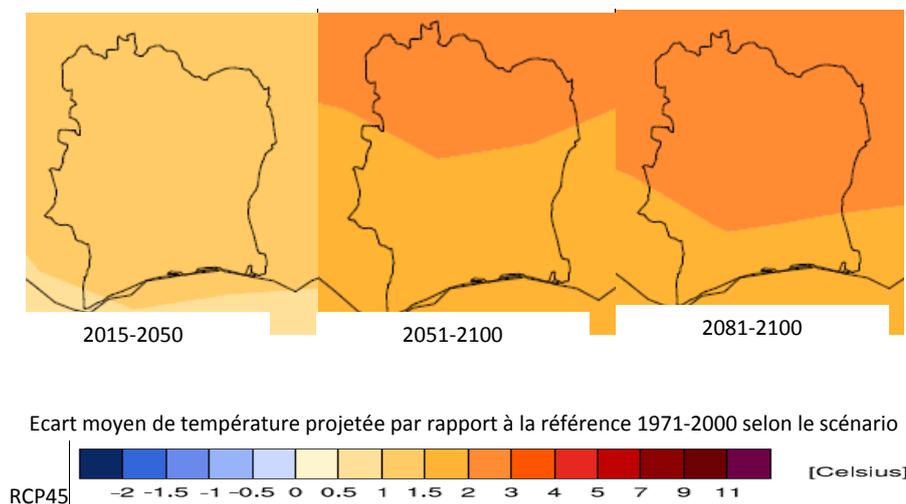


Figure 8 : Scénario de la température moyenne de 2015 à 2100 en Côte d'Ivoire (SODEXAM, 2014)

Pluviométrie

Le scénario de la pluviométrie, simulé sous le modèle RCP 4.5, indique une baisse journalière de 8% des précipitations pendant la saison d'avril à juillet durant les cent prochaines années (figure 9).

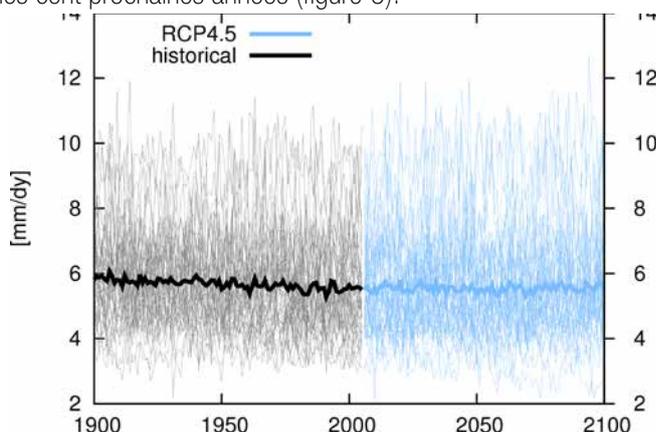


Figure 9 : Scénario d'évolution de la pluviométrie moyenne de 2000 à 2100 en Côte d'Ivoire (SODEXAM, 2014)

Au vu de la pertinence des changements climatiques qui sont observés et la nécessité de se préparer à y faire face, il est important que la Côte d'Ivoire se dote d'une stratégie intégrée de lutte en la matière. L'état veut mobiliser l'ensemble des Ivoiriens à faire face à ce défi de taille en conciliant les efforts des ministères et des organismes autour d'objectifs communs. D'où l'importance d'élaborer une vision claire.

3.2 Vision

La Côte d'Ivoire en matière Stratégie d'adaptation aux changements climatiques 2015-2020 vise à susciter des changements dans nos habitudes, en misant sur la complémentarité des différentes actions et sur un partenariat accentué. En mettant la priorité sur la résilience de la population Ivoirienne, l'État entend mettre en œuvre des actions concrètes et cohérentes pour limiter les impacts sociaux, économiques et environnementaux causé par les changements climatiques.

La vision consiste à la mise en place à l'horizon 2020 d'un cadre de développement socio-économique durable qui intègre les défis des changements climatiques dans tous les secteurs en Côte d'Ivoire et qui contribue à améliorer les conditions de vie des populations et leur résilience.

3.2.1 Principes directeurs

Les programmes, projets et plan d'actions s'inscrivant dans la stratégie nationale de lutte contre les changements climatiques en Côte d'Ivoire sont basés sur les principes suivants :

■ Le principe de précaution et de l'anticipation : Selon l'article 3 de la CCNUCC, il incombe aux Parties de prendre des mesures de précaution pour prévoir, prévenir ou atténuer les causes des changements climatiques et en limiter les effets néfastes. Quand il y a risque de perturbations graves ou irréversibles, l'absence de certitude scientifique absolue ne doit pas servir de prétexte pour différer l'adoption de telles mesures, étant entendu que les politiques et mesures qu'appellent les changements climatiques requièrent un bon rapport coût-efficacité, de manière à garantir des avantages globaux au coût le plus bas possible ;

■ Le principe de l'équité et de la responsabilité commune mais différenciée : Selon l'article 3 de la CCNUCC il incombe aux Parties de préserver le système climatique dans l'intérêt des générations présentes et futures, sur la base de l'équité et en fonction de leurs responsabilités communes mais différenciées et de leurs capacités respectives.

■ Le principe pollueur-payeur : Le responsable d'une pollution ou d'une dégradation de l'environnement qui ont des implications en matière de Changement Climatique en finance les coûts de réhabilitation ;

■ Le principe de la décentralisation : La décentralisation étant devenue effective en Côte d'Ivoire, les Collectivités Territoriales devront saisir toutes les opportunités pour décentraliser les actions de développement socio-économique en matière de lutte contre les changements climatiques ;

■ Le principe d'implication / responsabilisation : Il s'agit d'impliquer tous les acteurs ou couches socio-professionnelle notamment les institutions publiques, les populations, la société civile, les acteurs économiques, les enseignants, les chercheurs ; chacun à son niveau dans la lutte contre les changements climatiques;

■ Le principe de la cohérence transversale : Il s'agit d'établir une cohérence entre la politique nationale sur les changements climatiques et les autres politiques sectorielles;

■ Le partenariat public privé : Il s'agit de développer de façon adéquate et dans des domaines bien ciblés, des partenariats mutuellement avantageux et durables entre le secteur public et le secteur privé pour le financement, la réalisation et/ou la gestion de projets et/ou ouvrages.

3.3 Enjeux

Les enjeux de la stratégie nationale de lutte contre les changements climatiques sont basés sur :

- La nécessité de la mise en place d'un Plan d'Action Nationale d'Adaptation aux Changements Climatiques au même titre que le cadre stratégique des Mesures d'Atténuation Appropriées au niveau National ;
- La nécessité de réaliser des études spécifiques pour identifier, préciser et mesurer les impacts des changements climatiques à court, moyen et long terme en Côte d'Ivoire au niveau économique, sociale et environnementale ;
- L'urgence de renforcer la cohérence, l'harmonisation, la synergie et la complémentarité des actions des partenaires au développement ainsi que l'appropriation et l'implication effectives des parties prenantes nationales à toutes les étapes des initiatives en vue de garantir la capitalisation et la pérennisation des acquis ;
- Des objectifs spécifiques et opérationnels précis, de coordination intersectorielle effective et de ressources humaines, matérielles et financières adéquates sinon l'action publique dans le domaine des changements climatiques peinera à atteindre les ambitions nationales en matière d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques conformément aux engagements internationaux de la Côte d'Ivoire.
- L'élaboration de politiques et de stratégies sectorielles de développement intégrant le changement climatique sur la base des éléments adaptés au contexte ivoirien ne pourra être effective que lorsque des options et des mesures concrètes d'atténuation et d'adaptation auront été identifiées, évaluées (y compris à travers la mise en œuvre d'activités pilotes) et priorisées de manière participative.

Ces enjeux, étroitement liés, appellent des réponses simultanées à travers des politiques intégrées, des choix de financement adaptés, un dialogue social et une coopération efficace.

Le choix des mesures à prendre, pour la lutte contre les Changements Climatiques, devra s'inscrire dans une nouvelle dynamique qui allie les exigences de rentabilité de court terme aux impératifs de durabilité de la croissance, associant étroitement les dimensions économiques, environnementales et sociales. Une réorientation des politiques publiques et des investissements sera nécessaire pour tenir compte des objectifs d'atténuation des émissions et des impératifs d'adaptation.

3.4 Axes stratégiques et objectifs

La Stratégie Nationale Changement Climatique s'articule prioritairement autour de sept (07) axes stratégiques intégrant les cinq piliers initialement définis à Bali lors de la COP13 en 2007: la vision partagée, l'adaptation, l'atténuation, le transfert de technologies et le financement. Ces axes stratégiques se déclinent comme suit :

- **Axe stratégique 1** Promouvoir l'intégration des Changements Climatiques dans les politiques et stratégies sectorielles, dans la planification du développement et renforcer le cadre institutionnel et juridique

Le gouvernement dans son fonctionnement définit les grandes orientations et les priorités d'action qui mobiliseront tous les secteurs d'activité dans le temps. Dans une vision de développement durable, cette stratégie vise à intégrer l'adaptation aux changements climatiques à l'administration et à la politique publique afin que les interventions soient cohérentes avec les objectifs de la société.

Les lois législatives et réglementaires existants devront être réexaminés, dans tous les secteurs d'activité, afin de décrire et de prioriser les révisions et faire des mises à jour importantes. Le gouvernement devra également introduire la préoccupation de l'adaptation aux changements climatiques, lors de l'élaboration de nouveaux instruments législatifs et politiques lorsque cela sera nécessaire. On pense notamment aux Lois sur les ressources en eau qui visent à renforcer leur protection, sur la sécurité des barrages et à la Stratégie d'économie d'eau potable.

Ainsi, les procédures ivoiriennes d'évaluation environnementale de la Côte d'Ivoire, s'appliquant à des grands projets susceptibles de perturber l'environnement, devraient inclure la question de l'adaptation aux changements climatiques dans la conception, l'analyse et l'autorisation des projets. Les acteurs engagés dans la sécurité civile devraient être invités à prendre en compte les changements

climatiques dans la planification et la prise de décision en matière de gestion des risques et de prévention des catastrophes et sinistres. L'importance des enjeux du changement climatique et de l'adaptation de la société ivoirienne nécessitent que cette préoccupation soit intégrée et prise en charge dans les ministères et les organismes gouvernementaux concernés, mais également que les interventions soient planifiées dans un souci de cohérence et de concertation interministérielle. Le gouvernement ne peut cependant pas seul faire face à ce défi. Selon leur tâche et leurs responsabilités, les ministères et les organismes doivent pouvoir compter sur un grand nombre de partenaires locaux, nationaux, régionaux et internationaux qui proviennent du gouvernement, du milieu municipal, du secteur privé, du secteur industriel, du secteur économique, des communautés autochtones, des milieux syndical et associatif et des groupes communautaires.

● **Axe stratégique 2** : Améliorer et vulgariser la connaissance nationale sur les changements climatiques et renforcer les capacités des acteurs

La compréhension des changements climatiques et de ses impacts a progressé au cours des dernières années, cependant des lacunes demeurent sur le plan des connaissances et des savoir-faire. Les interventions en adaptation doivent pouvoir s'appuyer sur les connaissances les plus fiables et les plus récentes pour cerner les risques des changements climatiques sur la santé, la sécurité, l'économie, les infrastructures et l'environnement. La formation d'une expertise de pointe dans l'étude et la modélisation du climat et une meilleure connaissance des impacts et des vulnérabilités de la société sont des étapes préalables incontournables à l'adaptation bien planifiée et à une prise de décision éclairée.

Le soutien financier aux centres de recherche universitaire et institution pour la réalisation de projets de recherche particuliers dans le domaine de la climatologie et des impacts, des vulnérabilités et de l'adaptation aux changements climatiques devra être initié et soutenu afin de maintenir une expertise qualifiée en Côte d'Ivoire.

La sensibilisation et le transfert d'informations auprès de la population doivent être envisagés afin de mobiliser les citoyens à faire face aux défis que pose l'adaptation aux changements climatiques. La mise en place d'un site web gouvernemental permettra une diffusion élargie d'une multitude d'informations de tous genres, notamment des statistiques, des rapports de recherche de l'information vulgarisée et des guides, qui s'adressent tant au grand public qu'aux acteurs concernés. Le gouvernement doit favoriser la conception et la diffusion de plusieurs autres types d'outils de sensibilisation aux changements climatiques, notamment des guides, des forums d'échanges et du matériel de formation, à l'intention des différents secteurs de la société. Les échanges et dialogues entre la communauté scientifique, les intervenants gouvernementaux et la société civile portant sur l'adaptation aux changements climatiques sera encouragée et soutenue.

Les notions liées aux enjeux des changements climatiques et à l'adaptation doivent également être diffusées dans les milieux scolaires. Pour ce faire, des outils devront être conçus afin que les enseignants intègrent ces notions au moment d'aborder certains éléments des programmes de formation générale de l'enseignement primaire et secondaire. Les institutions d'enseignement collégiales et universitaires pourront travailler, de concert avec les ministères et les organismes gouvernementaux concernés, à l'intégration de notions portant sur l'adaptation aux changements climatiques dans les cours. Les résultats de recherches, les guides et les outils qui auront été réalisés par les divers acteurs pourront être plus largement diffusés dans les établissements du réseau de l'éducation en vue de favoriser leur appropriation des solutions et des enjeux liés à l'adaptation aux changements climatiques.

● **Axe stratégique 3** : Promouvoir des mesures d'atténuation des effets des changements climatiques dans tous les secteurs

Bien que la Côte d'Ivoire soit parmi l'un des pays les plus faibles émetteurs de gaz à effet de serre, il existe des opportunités d'investissements pour le développement économique du pays et qui contribuent en même temps à l'effort mondial de stabilisation des concentrations de gaz à effet. Au titre du principe de la responsabilité commune mais différenciée, une des options de la stratégie nationale sur les changements Climatiques de la Côte d'Ivoire sera la promotion des actions d'atténuation des émissions de gaz à effets de serre par l'incitation à l'adoption de bonnes pratiques. En matière d'atténuation, quatre secteurs sont particulièrement prometteurs. Il

s'agit du secteur de l'énergie notamment les énergies renouvelables (solaire, éolienne, biocarburant, efficacité énergétique, Biocharbon); le secteur de la foresterie (REDD+, boisement / reboisement et lutte contre la déforestation), Agriculture (Agroforesterie), transport (transport en commun : tramway, lagunaire, ferroviaire etc. . .).

● **Axe stratégique 4** : Renforcer et promouvoir des actions d'adaptation aux changements climatiques

Selon la 2ème communication nationale, la Côte d'Ivoire est très vulnérable aux effets des changements climatiques et les secteurs les plus vulnérables en Côte d'Ivoire par ordre d'importance sont : l'agriculture, la santé, la pêche, l'énergie, les ressources en eau, l'élevage, la forêt- faune, l'habitat, le transport, l'industrie et l'éducation. Les effets négatifs vont aller en s'amplifiant sur les systèmes de production, au premier rang desquels l'agriculture, les ressources naturelles et sur la qualité de vie des populations. C'est pourquoi une des options de la stratégie du PNCC sera le renforcement des actions d'adaptation en matière de changements climatiques conformément aux options d'adaptation qui seront identifiées dans le Plan d'Actions National d'Adaptation (PANA) du pays.

Il faut aussi noter que l'aménagement du territoire constitue un domaine d'intervention clés en matière d'adaptation aux changements climatiques. Les décisions et les interventions mises en œuvre dans ce domaine ont une incidence marquée tant sur la santé et la sécurité des populations que sur les activités économiques, l'environnement bâti et les écosystèmes. Il importe donc que les préoccupations d'adaptation aux changements climatiques soient intégrées dans les pratiques actuelles et futures de l'aménagement du territoire afin de limiter les risques et les vulnérabilités et d'accroître la résilience de la société ivoirienne. Pour ce faire, le gouvernement se doit d'accompagner le PNACC dans sa démarche d'adaptation et de faciliter la mise en place de solutions.

● **Axe stratégique 5** : Promouvoir la recherche-développement au niveau national et le transfert de technologies en matière de changements climatiques

La communauté internationale fait face à plusieurs défis naturels dont le changement climatique, les risques hydrométéorologiques et leurs conséquences sur le développement durable. Les services météorologiques sont engagés au premier plan pour une contribution significative de la météorologie à la résolution des nombreux problèmes auxquels la sous-région est confrontée. Cette problématique impose une amélioration des systèmes d'observation de l'atmosphère afin de résoudre les difficultés d'adaptation, de fiabilité des instruments de mesure et de qualité de données.

En outre, s'il est vrai que le soutien à la recherche permet de faire progresser la compréhension des vulnérabilités sociales et des impacts biophysiques liés aux changements climatiques, il existe encore peu d'études sur leurs impacts économiques. De plus, l'évaluation des coûts et des bénéfices de l'implantation de mesures d'adaptation (analyse avantages-coûts) demeure peu connue pour la majorité des secteurs d'activité. Cette évaluation facilitera la priorisation des interventions en matière d'adaptation aux changements climatiques. C'est pourquoi des projets de recherche devront être entrepris afin de mieux documenter les impacts sociaux et économiques des changements climatiques.

Par ailleurs, le développement et le transfert de technologies écologiquement innovantes constituent des outils importants pour faire face aux changements climatiques. Aujourd'hui la coopération Sud-Sud et Nord-Sud, en matière de recherches et d'échanges d'expériences sur les technologies innovantes, est indispensable. Pour ce faire, la stratégie va encourager les partenariats entre les institutions (publiques, privées et de la société civile) nationales et celles du Nord autour des initiatives de recherches adaptées au contexte socioéconomique de la Côte d'Ivoire.

● **Axe stratégique 6** : Gérer les risques de catastrophes naturelles

Les pertes dues aux catastrophes naturelles sont en augmentation, ce qui a de graves conséquences pour la vie, les moyens de subsistance des populations, en particulier les plus pauvres. La Côte d'Ivoire n'est pas épargnée par les catastrophes naturelles eu égard aux inondations, tempêtes, glissements et éboulements de terrain, à la sécheresse et à l'érosion côtière qu'elle subit. Les risques

de catastrophes se poseront avec acuité dans ce contexte de changement climatique. Aussi, le Gouvernement ivoirien s'est-il inscrit dans la mise en œuvre du Cadre d'Action de Hyogo 2005-2015 qui invite les pays à rendre les communautés et l'environnement plus résilients face aux catastrophes, en créant en octobre 2012 la Plateforme Nationale de Réduction des Risques et de Gestion des Catastrophes. La plupart des activités de réduction des risques et de gestion des catastrophes naturelles constituent en elles-mêmes des activités d'adaptation aux changements climatiques et vice-versa.

La gestion des risques constitue l'un des domaines d'intervention clés en matière d'adaptation aux changements climatiques. Les décisions et les interventions mises en œuvre dans ces domaines ont une incidence tant sur la santé et la sécurité des populations que sur les activités économiques, l'environnement bâti et les écosystèmes. Il importe donc que les préoccupations d'adaptation aux changements climatiques soient intégrées dans les pratiques actuelles et futures de la gestion des risques, afin de limiter les risques et les vulnérabilités et d'accroître la résilience de la société ivoirienne.

Dans un souci de cohérence et d'efficacité, ces questions doivent être traitées selon une approche globale et intégrée. En effet, l'adaptation doit s'inscrire, lorsque cela est pertinent, dans la continuité des actions réalisées en sécurité civile en misant sur les structures et les moyens existants, tout en intégrant cette préoccupation dans la planification et les actions de gestion des risques. De plus, l'adaptation aux changements climatiques devrait se traduire concrètement dans les orientations, la formation et les divers outils en matière de sécurité civile.

● **Axe stratégique 7** : Renforcer la coopération et mobiliser des financements au niveau national et international pour la mise en œuvre des actions de lutte contre le Changement Climatique

Jusqu'ici, l'analyse des actions menées au titre de l'adaptation ou de l'atténuation en matière de changements climatiques a montré que celles-ci ont été financées presque exclusivement par les partenaires extérieurs. C'est pourquoi, l'un des défis de la PNCC sera de susciter un véritable engagement national. A ce titre, toutes les possibilités de financements largement basées sur des ressources endogènes seront prospectées. Ces possibilités de financement au plan national consisteront en la création d'un Fonds National de lutte contre les Changements Climatiques (FNCC) alimenté à travers l'opérationnalisation du principe pollueur-payeur, la participation des projets financés sur le MDP et le mécanisme REDD+. La Politique Nationale CC mettra également un accent particulier sur le partenariat public-privé au niveau national mais aussi avec des investisseurs internationaux pour drainer des financements et des investissements publics et privés étrangers afin d'atteindre ses objectifs.

4. PLAN D' ACTIONS STRATEGIQUES (2015-2020)

<i>Axe stratégique 1 : Promouvoir l'intégration des Changements Climatiques dans les politiques et stratégies sectorielles, dans la planification du développement et renforcer le cadre institutionnel et juridique</i>							
Objectifs	Actions	Période	Indicateurs	Sources de vérification	Structure (s) responsable (s)	Sources de financement	Ordre de priorité
1.1. Mettre en place un cadre institutionnel et juridique sur les Changements Climatiques (CC) et la Réduction des Risques de Catastrophes	1.1.1. Faire adopter un texte législatif sur les Changements Climatiques	2015-2017	Loi sur les Changements Climatiques disponible	Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire (JORCI)	- Ministère de l'Environnement - Ministères des secteurs concernés	- Etat de Côte d'Ivoire - Partenaires Techniques et Financiers (PTF)	2
	1.1.2. Prendre des textes d'application	2015-2017	Décrets et arrêtés d'application	JORCI	- Ministère Environnement - Ministères des secteurs concernés	Etat de Côte d'Ivoire	3
	1.1.3. Etablir des protocoles d'accord entre le Ministère de l'Environnement et d'autres Ministères sur l'acquisition et la gestion de données climatiques	2015-2017	Nombre de protocoles d'accord signés	Ministère de l'Environnement		- Ministère Environnement - Ministères des secteurs concernés	Etat de Côte d'Ivoire
1.2. Intégrer les Changements Climatiques (CC) dans la planification et les politiques sectorielles	1.2.1. Appuyer les Ministères à la désignation de points focaux CC et cartographier annuellement les initiatives en matière de changements climatiques dans chaque ministère	2015-2016	Notes de désignation de points focaux	- Ministère Environnement et autres Ministères techniques - Rapport annuel d'activités du Programme National Changement Climatique	-Ministère Environnement -Ministères des secteurs concernés	Etat de Côte d'Ivoire	5
	1.2.2. Désigner des points focaux Changement Climatique au niveau des secteurs	2015-2016	-Décision de nomination de ces points focaux	- Rapport de réunion de partenariat public privé	-Ministère Environnement - Ministères	Etat de Côte d'Ivoire	5

	économiques afin d'inciter à la lutte contre les effets des CC et de promouvoir des projets propres à faible émissions en GES au niveau de chaque secteur					techniques -Secteur privé		
	1.2.3. Elaborer un guide de bonnes pratiques sectorielles en matière de lutte contre les changements climatiques	2015-2016	Guide disponible	-Ministère du plan -Ministère de l'Environnement - Autres Ministères	-Ministère du plan -Ministère de l'Environnement - Autres Ministères		Etat de Côte d'Ivoire	1
Axe stratégique 2 : Améliorer et vulgariser la connaissance nationale sur les changements climatiques et renforcer les capacités des acteurs								
2.1. Renforcer la capacité des acteurs de la stratégie nationale de lutte contre les CC	2.1.1. Mettre en place un programme de formation continue et de renforcement des capacités des acteurs en matière de CC	2015-2020	-Document d'identification des besoins en formation disponible -Nombre de formations et stages assurés par an	Rapport de stage ou rapport de formation	Ministère de l'Environnement		- Etat de Côte d'Ivoire - Partenaires Techniques et Financiers (PTF)	2
2.2. Assurer une meilleure connaissance des défis du CC au niveau national	2.2.1. Mettre en œuvre un plan national d'information et de sensibilisation sur les Changements Climatiques en Côte d'Ivoire avec la production d'outils IEC	2015-2017	- Plan disponible - Liste des participants aux ateliers et formation	- Médias - Ministère de l'Environnement - Rapports d'activités	Ministère de l'Environnement		- Etat de Côte d'Ivoire - PTF	1
	2.2.2. Créer un site Web gouvernemental d'information sur les CC	2015-2016	Misc en ligne du site web	Le site	Ministère de l'Environnement Et autres ministères concernés		Etat de Côte d'Ivoire	5

	2.2.3. Elaborer les communications nationales(CN) périodiques et les rapports biennaux (BURs') périodiques	2015-2020	les CN et Rapports biennaux disponibles	Rapports	Ministère de l'Environnement	- Etat de Côte d'Ivoire - PTF	3
	2.2.4. Intégrer les notions de base sur les changements climatiques dans le système éducatif et scolaire	2017-2020	Manuels scolaires avec notions de CC édités	Manuels scolaires	- Ministère Education National - Ministère Environnement - Ministère Economie	- Etat de Côte d'Ivoire - PTF	6
	2.2.5. Organiser un forum biennuel national sur les changements climatiques	2015-2020	Termes de références rédigés	Rapports	-Ministère de l'Environnement - Programme National CC (PNCC) -Points focaux CCNUCC et GIEC	-Etat de Côte d'Ivoire - PTF	4
Axe stratégique 3 : Promouvoir des mesures d'atténuation des effets des changements climatiques dans tous les secteurs							
3.1. Promouvoir des mesures locales, sectorielles, régionales et nationales	3.1.1. Mettre en place des plans sectoriels et régionaux d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre	2015-2017	Plans sectoriels et régionaux d'atténuation disponibles	Plans d'atténuation Rapport d'activités	-Ministère Environnement -Ministères des secteurs concernés	- Etat de Côte d'Ivoire - PTF	2
d'atténuation des gaz à effets de serre et des polluants de	3.1.2. Formuler et mettre en œuvre des mesures d'Atténuation Appropriées au niveau National (MAAN ou NAMAs)	2015-2020	Document de stratégie nationale NAMAs	Rapport d'activités	-Ministère Environnement -Comité scientifique	- Etat de Côte d'Ivoire - PTF	3

courte durée de vie	3.1.3. Elaborer un plan national d'action contre les polluants climatiques de courte durée de vie	2015-2017	Document de stratégie	Rapport d'activités	CN CCAC	Etat de Côte d'Ivoire - PTF	5
3.2. Développer une politique d'atténuation multisectorielle	3.2.1. Mettre en œuvre la stratégie nationale REDD+ (Réduction des Emissions de gaz à effet de serre dues à la Déforestation et à la Dégradation des forêts)	2015-2020	-Rapport de l'atelier de validation du plan de préparation (R-PP) de la REDD+ -Rapport de démarrage	Rapport d'activités	Commission Nationale REDD+	- Etat de Côte d'Ivoire - PTF (ONU, FAO, AFD, ...)	1
	3.2.2. Elaborer et mettre en œuvre des stratégies d'atténuation des secteurs les plus émetteurs de GES	2015-2020	-les secteurs identifiés et les stratégies élaborées	Mécanisme d'atténuation des secteurs	Ministère de l'environnement - Ministères techniques concernés	- Etat de Côte d'Ivoire - PTF	4
Axe stratégique 4 : Renforcer et promouvoir des actions d'adaptation aux changements climatiques							
4.1. Améliorer l'adaptabilité des populations face aux CC	4.1.1. Rédaction du Programme d'Actions National d'Adaptation aux Changements Climatiques (PANA) et/ou du Plan National d'Adaptation	2015-2018	Document de PANA et /ou de PNA disponible	Rapport d'activités	-Ministère Environnement -Ministères des secteurs concernés	- Etat de Côte d'Ivoire - PTF	1
	4.1.2. Mettre en œuvre le PANA et/ou le PNA	2018-2020	-Projets d'adaptation -Rapports de projets d'adaptation	Rapport d'activités	-Ministère Environnement - Ministères des secteurs concernés	- Etat de Côte d'Ivoire - PTF	2
	4.1.3. Prendre en compte l'adaptation aux changements climatiques dans les décisions relatives à l'aménagement du	2017-2020	-Rapports de projets d'adaptation	Rapport d'activités	-Ministère en charge de de l'environnement -Ministères en	Etat de Côte d'Ivoire	5

	territoire et à l'urbanisme					charge de l'aménagement du territoire Ministère en charge et de l'urbanisme		
4.2. Mettre en œuvre un système d'information sur le niveau d'adaptation des populations	4.2.1. Construire, tester et normaliser des indicateurs nationaux d'adaptation face aux CC	2016-2017	- Rapport d'études-Grille des indicateurs disponible	Rapport d'activités	-Ministère Environnement	- Etat de Côte d'Ivoire - PTF	4	
	4.2.2. Mettre à la disposition des ministères techniques les bulletins et informations disponibles sur l'adaptation	2015-2020	Bulletins disponibles et circuit de distribution identifié	-Ministères techniques -SODEXAM	-Ministère de l'environnement -SODEXAM -Autres ministères techniques concernés	Etat de Côte d'Ivoire	3	
Axe stratégique 5: Promouvoir la recherche-développement au niveau national et le transfert de technologies en matière de changements climatiques								
5.1. Renforcer le système d'observation climatique national et créer un réseau d'observation environnemental	5.1.1. Mettre aux normes internationales les réseaux d'observation du climat	2016-2020	Document de certification du réseau d'observation disponible	Rapport de certification	-Ministère Environnement -SODEXAM	- Etat de Côte d'Ivoire - PTF	1	
	5.1.2. Concevoir et/ou implanter un réseau d'observations environnementales	2016-2020	- Document de conception du réseau disponible - Réseau fonctionnel	Rapport d'activité	Ministère Environnement -SODEXAM	- Etat de Côte d'Ivoire - PTF	3	
	5.2. Améliorer la connaissance sur les impacts des	2016-2018	Documents d'études sectorielles	Rapport d'activité	-Ministère Environnement -Comité	- Etat de Côte d'Ivoire - PTF	2	

CC et impliquer les experts nationaux dans la question des CC					scientifique		
5.2.2. Créer un comité scientifique	2015-2016	-Arrêté de création du comité scientifique	- Rapport d'activités - PV de réunion comité scientifique - Programme des structures de recherche - JORCI	- Ministère Environnement - Comité scientifique	- Etat de Côte d'Ivoire - PTF	4	
5.2.3. Développer des programmes de recherche qui intègrent l'évaluation des risques et des impacts climatiques	2015-2017	- Appel à candidature disponible - Types et nombres de programmes conçus	Programmes de recherche des structures	-Ministère Environnement -Ministère de la Recherche -Comité Scientifique	- Etat de Côte d'Ivoire - PTF	5	
5.2.4. Création d'un « GIEC » national	2015-2017	-Décret / Arrêté de création du « GIEC » national	JORCI	-Ministère Environnement -Ministère de la Recherche -Comité Scientifique	- Etat de Côte d'Ivoire - PTF	7	
5.3. Renforcer les capacités techniques des	2016-2020	Circuit de diffusion et de vulgarisation des acquis	Rapport missions de terrain	-Ministère Environnement	- Etat de Côte d'Ivoire - PTF	6	

institutions de recherche en matière de CC en Côte d'Ivoire	du pays face au changement climatique.					-Comité scientifique -Ministère de la recherche scientifique		
	5.3.2. Mettre en place des partenariats sur les CC avec des centres au niveau international	2015-2016	-Nombre de mécanismes créés - Nombre d'institutions de recherches impliquées	Rapport d'organisation et de fonctionnement des mécanismes	-Ministère Environnement -Comité scientifique -Ministère de la recherche scientifique	- Etat de Côte d'Ivoire - PTF	8	
	5.4.1. Assurer la mise en œuvre des résultats du projet d'Evaluation des Besoins en Technologies (EBT)	2015-2017	- Projets pilotes de mise en œuvre	- Rapport de mise en des projets	-Ministère Environnement -Ministères des secteurs concernés	- Etat de Côte d'Ivoire - PTF	9	
5.4. Promouvoir les technologies climatiques	5.4.2. Appui au développement et au transfert de technologies relatives au changement climatique.	2016-2020	Qualité et nombre et type d'appuis défini	Procédure de développement du transfert	-Ministère Environnement -Ministères des secteurs concernés	- Etat de Côte d'Ivoire - PTF	10	
Axe stratégique 6 : Gérer les risques de catastrophes naturelles								
6.1. Communiquer sur les risques et planifier la gestion des RRC	6.1.1. Mettre en œuvre la RRC en Côte d'Ivoire	2016-2017	Rapport des secteurs vulnérable et leurs financements	Rapport d'activités du point focal RRC	-Ministère Environnement -Ministère de l'Intérieur	- Etat de Côte d'Ivoire - PTF	1	
	6.1.2. Faire un plaidoyer,	2017-2018	Rapport des activités			- Etat de Côte d'Ivoire	2	

dans les politiques nationales de développement	sensibiliser et éduquer sur les risques de catastrophes naturelles			de communication Nombre de couches vulnérables sensibilisées	Rapport d'activités du point focal RRC	-Ministère Environnement -Ministère de l'Intérieur	- PTF	
	6.1.3. Elaborer un plan de gestion nationale des risques de catastrophes naturelles	2018-2020	Document de politique de gestion des RRC au niveau National disponible	Rapport d'activités du point focal RRC		-Ministère Environnement -Ministère de l'Intérieur	- Etat de Côte d'Ivoire - PTF	3
	6.2.1. Harmoniser les textes qui régissent les cadres de gestion existants	2015-2016	Arrêtés ministériels	Rapport d'activités des ministères		Ministère Environnement -Ministère de l'Intérieur - Ministère de la défense	Etat de Côte d'Ivoire	4
6.2. Renforcer le cadre de gestion de RRC	6.2.2. Prendre les textes réglementaires adéquats	2015-2016	Arrêtés ministériels	JORCI		Ministère de l'Environnement -Ministère de l'Intérieur - Ministère de la défense	Etat de Côte d'Ivoire	5
Axe stratégique 7 : Renforcer la coopération et mobiliser des financements au niveau national et international pour la mise en œuvre des actions de lutte contre le Changement Climatique								
	7.1.1. Engager et approfondir les négociations avec tous les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) afin d'augmenter leur niveau de contribution	2015-2020	- Nombre de projets financés par les PTF - Montant total des projets financés	- Rapport d'activité du PNCC - Rapport d'activités des PTF		PTF	PTF	4
7.1. Renforcer la coopération internationale	7.1.2. Partage d'expériences et d'information au niveau national et international	2015-2020	- Nombre de réseaux dont le PNCC est membre	- Rapport d'activité du PNCC		- Ministère de l'Environnement	-Etat de Côte d'Ivoire - PTF	5

<p>7.2. Mettre en place une stratégie nationale de mobilisation de fonds et intégrer les CC dans la planification et la budgétisation nationale</p>	<p>7.2.1. Impliquer le secteur privé et les banques commerciales à la dynamique de recherche de financements climat et promouvoir les investissements en Partenariat Public-Privé au niveau de l'adaptation et de l'Atténuation</p>	2015-2020	<p>Nombre de participation/an</p> <p>Des représentants du secteur privé aux activités du PNCC</p>	<p>Partenariat public-privé</p>	<p>- Ministère Environnement</p> <p>- Ministère Economie</p> <p>- Ministères des secteurs concernés</p>	<p>Secteur privé</p>	3	
	<p>7.2.2. Créer un fonds national Changement Climatique pour faire face aux actions prioritaires de lutte contre les CC</p>	2019	<p>- Mise en place de la ligne budgétaire</p> <p>- Niveau d'exécution du budget</p>	<p>-Arrêté de création</p> <p>-Siège du fonds</p>	Etat de Côte d'Ivoire	Etat de Côte d'Ivoire	Etat de Côte d'Ivoire	1
	<p>7.2.3. Mettre en place un cadre de budgétisation et de planification qui intègre les changements climatiques</p>	2015-2016	Document de procédure de budgétisation des CC	- Document de procédure	-Ministère Environnement	-Ministère Economie	Etat de Côte d'Ivoire	2

5. MECANISME DE SUIVI ET EVALUATION

Le suivi-évaluation sera organisé tout au long du processus de mise en œuvre de la stratégie afin d'évaluer et de mesurer l'état d'avancement des projets sectoriels de l'adaptation au changement climatique. Une approche participative sera adoptée pour évaluer l'avancement des activités et le niveau de réalisation des résultats. Ce processus engagera donc les acteurs directement concernés par la mise en œuvre de cette stratégie.

5.1 Coordination

La Coordination de la mise en œuvre de la Stratégie sera assurée par le ministère de l'environnement et les points focaux des différentes structures impliquées dans les projets par secteur d'activités. Le ministère de l'Environnement à travers le PNCC se chargera de la planification et le suivi de la mise en œuvre de la stratégie à tous les niveaux.

Il s'assurera également de l'atteinte des résultats par les différents partenaires nationaux et internationaux en fonction des moyens mis en œuvre.

5.2 Exécution

L'exécution sur le terrain sera assurée à travers un plan de mise œuvre approuvé par le Comité de coordination et appuyé financièrement par les partenaires en fonction des intérêts accordés aux activités. En outre, le ministère de l'Environnement capitalisera sur les activités et actions des partenaires et autres organisations de la société civile ou internationales qui mènent des activités cadrant avec les objectifs et projets de la stratégie.

5.3 Evaluation

L'évaluation des activités liées à la Stratégie Nationale de lutte contre les Changements Climatiques se fera, sur la base d'une concertation continue et d'une large implication des différentes parties prenantes, à travers les cinq (05) piliers que sont :

- **Au niveau scientifique et politique** : Le Comité Scientifique National créé au sein du Programme National Changement Climatique sera consulté pour donner son avis sur les actions réalisées dans le cadre de la Politique Nationale en matière de Changements Climatiques en Côte d'Ivoire ;
- **Au niveau du Programme National Changement Climatique (PNCC)**: Sous la responsabilité du Ministère en charge de l'environnement, le PNCC sera la cheville ouvrière de la stratégie Nationale de lutte contre les Changements en Côte d'Ivoire. Le PNCC élaborera des rapports trimestriels de suivi-évaluation et des indicateurs sur les actions menées dans le cadre des projets du programme ;
- **Au niveau des ministères sectoriels**. Les points focaux CC des différents Départements Ministériels seront consultés pour le suivi-évaluation des projets mis en œuvre au sein de leur département ministériel ;
- **Au niveau des partenaires techniques et financiers**. Etant les principaux bailleurs de fonds, des réunions de suivi-évaluation seront organisées périodiquement afin d'évaluer les projets et programme mis en œuvre ;
- **Au niveau des autres parties prenantes (ONG, Secteur privé, etc.)**: Ces parties prenantes étant des acteurs majeurs de la politique nationale de lutte contre les CC, et en vertu des principes de la décentralisation et de l'implication, l'évaluation de la stratégie nationale sera réalisée en rapport avec les collectivités territoriales, les ONG, le Secteur privé (Partenariat Public-Privé), la société civile et d'autres structures étatiques.

CONCLUSION

Les changements climatiques posent des défis environnementaux et socioéconomiques complexes, qui recourent plusieurs domaines et champs de compétence fortement interdépendants. Ainsi, les orientations en matière d'adaptation doivent tenir compte des liens étroits qui existent entre les systèmes humains, écologiques, socioéconomiques et bâtis. Le caractère transversal des enjeux, de même que la multitude d'acteurs concernés aux responsabilités et aux pouvoirs variés, rendent encore plus complexe la prise de décision en matière d'adaptation.

La Stratégie d'adaptation aux changements climatiques propose des interventions concrètes et réalistes qui privilégient une approche globale et concertée avec tous les partenaires et qui s'inscrivent dans une démarche de développement durable. L'adoption de solutions d'adaptation préventives contribuera à réduire les coûts induits par les changements climatiques et pourra même, dans certains cas, se traduire par des bénéfices grâce à une prévision de leurs effets.

Bien que les défis que pose l'adaptation aux changements climatiques sont de taille et teintés d'incertitude, la Côte d'Ivoire doit prendre ses dispositions pour y faire face.

La disponibilité de données pertinentes, de bons systèmes de surveillance et de suivi, la concertation reconnue entre les chercheurs, les experts et les intervenants sur le terrain ainsi que l'engagement de l'état sont gages de réussite. Si tous les acteurs partagent une même vision et se mobilisent face aux changements climatiques, la mise en œuvre de la présente stratégie permettra à la Côte d'Ivoire, sans nul doute, d'accroître sa résilience face aux changements climatiques.

BIBLIOGRAPHIE

- **AMCC Bruxelles, 2012** : Document d'information
- **AMCC, 2012** : Intégrer le changement climatique dans la planification du développement national : l'expérience de l'AMCC, Conférence mondiale de capitalisation de l'expérience de
- **Autorité national MDP Côte d'Ivoire** : <http://www.mdpcotedivoire.org/fr/>
- **BAD, 2013** : Document de Stratégie Pays Côte d'Ivoire 2013-2017
- **Banque mondiale 2012** : rapport Doing business 2012
- **BOAD, 2011** : sixième conférence économique africaine : « économie verte et transformation structurelle » du 25 au 28 octobre 2011-addis abeba, Ethiopie, croissance verte et financement du climat
- **Diomandé et al, 2013** : Vers un changement du calendrier cultural dans l'ecotone foret-savane de la Côte d'Ivoire, M Diomande, K Dongo, KB Dje, KKH Kouadio, D Kone, J Biem, B Bonfoh (2013)
- **DJE K.B., 2007** : Impacts des phénomènes ENSO sur la pluviométrie et leurs incidences sur la production cacaoyère en Côte d'Ivoire. Conférence Internationale pour la Réduction de la Vulnérabilité des Systèmes Naturels Economiques et Sociaux en Afrique de l'Ouest face aux changements climatiques, Ouagadougou du 24 au 27 janvier 2007.

<http://www.wmo.int/pages/prog/wcp/agm/meetings/iwacc08/documents/Definition-Regional-Adaptation-Agriculture-Ouest-Africaine-aux-Changeements-Climatiques.pdf>

- **FMI, 2012** : Note consultative conjointe sur le rapport d'avancement du document de stratégie de réduction de la pauvreté, Septembre 2012 Rapport des services du FMI N° 12/184
- **GIEC, 2013** : Changement climatique 2013
- **HALLE et BRUZON, 2006** : Profil Environnemental de la Côte d'Ivoire, Rapport Final, Birgit Halle et Véronique Bruzon, Aout 2006
- **INS, 2012** : institut national de statistique de Côte d'Ivoire <http://www.ins.ci/n/nada/index.php/accueil>
- **Jean-Pierre Besancenot et al., 2004** : Climat, eau et santé au Sahel ouest-africain, http://www.jle.com/fr/revues/agro_biotech/sec/e-docs/00/04/OE
- **KHATTABI A. ET PRUNEAU D., 2008** : Enquête sur la perception de la population locale vis-à-vis des changements climatiques à Berkane et Nador
- **KONATE S & KAMPMANN D, 2010** : Atlas de la Biodiversité de l'Afrique de l'Ouest, Tome III. Abidjan & Frankfurt/Main
- **MEF, 2014** : ministère de l'économie et des finances de Côte d'Ivoire <http://www.finances.gouv.ci/>.
- **Michael Allen et al., 2012** : Stratégie d'adaptation au changement climatique pour le littoral de Côte d'Ivoire, AMCC
- Ministère de l'environnement de la salubrité urbaine et du développement durable <http://www.environnement.gouv.ci/missions.php>
- **N'GUESSAN A.B., et DJE K.B., 2012** : Changements Climatiques, agriculture et sécurité alimentaire : le cas de la Côte d'Ivoire. Revue de Géographie Tropicale et d'Environnement, numéro 2.
- **OCDE, 2009** : adaptation au changement climatique et coopération pour le développement : document d'orientation – isbn 978-92-64-05597-1 © oecd 2009
- **PND, 2012** : Plan national de développement 2012-2015 ; mars 2012
- **PNIA, 2010** : programme national d'investissement agricole 2010-2015
- **PNUD, 2011** : rapport sur le développement humain 2011

- **REFADD, 2013** : Stratégie genre en matière de REDD+ et adaptation aux Changements Climatiques en Afrique Centrale
- **RGPH, 1998** : Recensement Général de la Population et de l'Habitat, 1998
- **R-PP, 2013** : Proposition de mesures pour l'état de préparation (R-PP), novembre 2013
- **SACC Québec, 2012** : Stratégie d'adaptation au changement climatique au Québec
- **SNCC, 2010** : Seconde communication nationale sur les changements climatiques en Côte d'Ivoire, 2010
- **Transparency international, 2012** : rapport transparency international 2012

ANNEXE

Annexe : Emissions and concentrations, forcings and temperature anomalies

Name	Description	CO2 equivalent (p.p.m.)	Temp anomaly (°C)	SRES Temp anomaly equivalent
RCP8.5	Rising radiative forcing pathway leading to 8.5 W/m ² in 2100	1370	4,9	SRES A1F1
RCP6	Stabilization without overshoot pathway to 6 W/m ² at stabilization after 2100	850	3,0	SRES B2
RCP4.5	Stabilization without overshoot pathway to 4.5 W/m ² at stabilization after 2100	650	2,4	SRES B1
RCP2.6	Peak in radiative forcing at ~ 3 W/m ² before 2100 and decline	490	1,5	None



**DOCUMENT DE STRATEGIE
NATIONALE DE LUTTE CONTRE
LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

2015 - 2020

Novembre 2014